



HAL
open science

Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne

Leïla Kebir, Frederic Wallet

► **To cite this version:**

Leïla Kebir, Frederic Wallet. Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne. , pp.96 P., 2021. hal-03188412

HAL Id: hal-03188412

<https://hal.inrae.fr/hal-03188412v1>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES COMMUNS À L'ÉPREUVE DU PROJET URBAIN ET DE L'INITIATIVE CITOYENNE



Leïla Kebir - Frédéric Wallet

**LES COMMUNS
À L'ÉPREUVE
DU PROJET URBAIN
ET DE L'INITIATIVE
CITOYENNE**

Leïla Kebir - Frédéric Wallet

Avec la collaboration de :

Alexandre Bocquillon

Stagiaire - École des ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP

Léa Canevet

Stagiaire - École des ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP

Hayat Mouffok

Stagiaire - École des ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP

et

Pierre Caplier

Étudiant-Assistant - École des ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP

Maxime Leguern

Étudiant - École des ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP

Nous tenons à remercier les participants au Comité scientifique du projet, les intervenants aux séminaires et ateliers BISCOTE.

Ainsi que :

Laura Dos Santos et Sarah Hamelin, Aurore Bauer et Paula Espatolero, François Ehinger et Timothée Jacques, étudiants de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris qui ont contribué à la recherche dans le cadre de leur « Travail d'Etude et Recherche ».

Ministère de la Transition écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les
collectivités territoriales
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de La Défense
92055 La Défense Cedex
Mars 2021

Directrice de la publication

Hélène Peskine, secrétaire permanente du PUCA

Pilotage de l'action

François Ménard, Bertrand Vallet

francois.menard@developpement-durable.gouv.fr

bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr

Coordination éditoriale et mise en page

Bénédicte Bercovici, chargée de valorisation

benedicte.bercovici@developpement-durable.gouv.fr

Photo de couverture : Site du projet urbain des Grands Voisins, Manuel
Bouquet, Terra

Site internet : www.urbanisme-puca.gouv.fr

Twitter : @popsu_puca

ISBN 978-2-11-138194-0

ISSN 2649-4949

SOMMAIRE

Pages

09. AVANT-PROPOS

13. INTRODUCTION

**21. PARTIE 1 : POUR UNE TERRITORIALISATION DES COMMUNS
AU PRISME DES DYNAMIQUES URBAINES**

51. PARTIE 2 : DES COMMUNS DANS LA VILLE : LES LEÇONS DU TERRAIN

81. PARTIE 3 : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

85. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

91. LES CONTRIBUTEUR(TRICE)S

AVANT-PROPOS

Leïla Kebir, Frédéric Wallet

Depuis quelques années, les concepts de « communs » et de « biens communs » rencontrent un intérêt inédit dans le domaine du développement urbain. On en observe en tout cas un usage intensif, qu'il s'agisse de justifier des opérations d'origine publique ou des projets d'initiative citoyenne, individuelle ou collective. Cet engouement interroge et mérite qu'on y porte une attention particulière. Qu'ils mobilisent des collectifs locaux ou des collectivités territoriales à plus grande échelle, qu'ils concernent des questions aussi diverses que la transition énergétique, le développement urbain durable, la gestion des ressources naturelles ou des lieux publics, le développement de l'économie circulaire ou les écosystèmes urbains, la préservation de la biodiversité, etc., ces démarches cristallisent un certain nombre de problématiques transversales et transectorielles contemporaines et les inscrivent dans un cadre qui se veut nouveau.

Le fort tropisme territorial d'initiatives se réclamant de la création ou de la gestion de « biens communs » nous laisse penser qu'il y a là, dans le domaine du développement urbain, une voie permettant aux acteurs du territoire d'agir et surtout d'innover. Il témoignerait également d'une évolution de notre société vers des modes de valorisation et de gestion des ressources territoriales plus collectives, plus participatives, dans lesquels sont impliquées les parties prenantes et en particulier les usagers. Ainsi, ces démarches semblent-elles traduire une aspiration vers un dévelop-

pement plus localisé, inclusif, durable et équitable, dépassant les limites du partage traditionnel entre le domaine de l'action publique seule capable d'incarner le collectif et celui de l'initiative privée réduite à l'intérêt individuel. Se posent alors plusieurs types de questions : Que sont ces « nouveaux » communs, en quoi consistent-ils concrètement, comment mobilisent-ils le territoire, ses ressources, ses acteurs et ses proximités ? Quelles implications ont-ils en termes d'évolution des systèmes d'acteurs, de coordination, de gouvernance et de cadre juridique ? Dessinent-ils les contours d'une nouvelle manière de faire territoire ? Enfin en termes d'action publique, comment s'invitent-ils dans la définition des orientations prises et des programmes d'action mis en œuvre ? Dans quelle mesure cela modifie-t-il les contours de ces politiques, la manière de les définir et de les mettre en œuvre ? Autant de questions auxquelles la présente recherche apporte des éléments de réponse en recensant plus de 140 initiatives locales et en analysant une dizaine de manière approfondie. Se faisant, elle permet un examen à la loupe d'un phénomène foisonnant et encore peu instruit.

INTRODUCTION

Un succès théorique et pratique des « biens communs »

Quoi de commun entre des laboratoires citoyens, des jardins collectifs, des plateformes SIG, des centrales énergétiques villageoises, des espaces de *coworking* et des actions événementielles ? Qu'il s'agisse d'agriculture urbaine (Agrocité à Gennevilliers, Ferme des bouillons à Rouen, Disco Soup dans plusieurs pays), d'habitat participatif (Coordiaction, Atelier populaire d'urbanisme à Grenoble, Fête la friche à Lille), de projets d'aménagement temporaire (les Grands Voisins), ou d'occupations provisoires de bâtiments (Le 6B à Saint-Denis, Shakirail à Paris, Gare Remix à Lyon), on observe aujourd'hui une multiplication des initiatives locales revendiquant la création ou la gestion de « biens communs » dans le champ du développement territorial.

Ce concept trouve en effet actuellement un regain d'intérêt si l'on en juge par le nombre d'initiatives, mais aussi de colloques et de journées d'études mis en place par et pour les acteurs du développement urbain autour de ces notions. De même, semble-t-il également mobiliser la communauté scientifique, comme en témoignent les récents ouvrages faisant déjà référence (Coriat, 2015, Dardot et Laval 2014) ainsi que les nombreux séminaires dédiés.

Une explication du succès de ces concepts réside certainement dans le fait qu'ils semblent cristalliser un certain nombre de problématiques transversales et transectorielles contemporaines, comme par exemple la transition énergétique, le développement urbain durable, la gestion des ressources naturelles ou des lieux publics, le développement de l'économie circulaire ou les écosystèmes urbains, la préservation de la biodiversité, etc. Autant de questions qui mobilisent ou suscitent l'émergence de collectifs locaux et auxquels les concepts de communs ou de biens communs semblent promettre un début de réponse.

Divers par la nature, l'objet et la taille, ces biens communs se déclinent de manière plus ou moins incluantes ou excluantes tels que les jardins partagés, l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative ou du partage, certains circuits courts alimentaires, la consommation partagée, le mouvement des *creative commons*, etc. Au-delà de cette grande diversité, qu'entend-on par « biens communs » ? Ces dispositifs appellent tous des formes de mutualisation et de gestion des ressources (foncier, infrastructures communes, connaissances, etc.) hybrides situées entre le « public » et le « privé », et entre le marché et la hiérarchie. Là réside la principale spécificité de l'utilisation « commune » du concept : il s'agit, dans les diverses initiatives mentionnées plus haut, d'évoquer, presque de « signaler », un usage de ressources urbaines qui ne soit ni strictement assuré par la puissance publique, ni par une entreprise privée.

Afin d'éviter tout malentendu, précisons d'emblée notre posture de recherche. Nous ne souhaitons pas engager, à ce stade au moins, une discussion sur les diverses acceptions scientifiques, et les controverses associées, des concepts de biens communs et de communs, ni sur l'usage qui est fait de ces concepts, ou sur leur potentiel « dévoiement » par tel ou tel acteur. Si notre recherche poursuit plusieurs objectifs qui sont explicités ci-après, nous avons fait le choix d'identifier et de tenter d'objectiver des initiatives, en cours de réalisation ou terminées, relevant des communs, sans fixer de définition *a priori* de ces derniers. Derrière cette démarche ouverte et non normative, il s'agit pour nous de comprendre comment les acteurs s'approprient aujourd'hui les notions de « communs », « biens communs », ce qu'ils y projettent, comment ils les intègrent dans leurs pratiques et par là font, ou ne font pas, évoluer les formes d'organisations ou de gestion territoriales. Dans notre démarche empirique, une initiative est donc considérée comme relevant des communs à partir du moment où elle est déclarée comme telle par les acteurs porteurs des initiatives en question ou par des tiers.

L'inscription historique des biens communs territoriaux

Ce succès, théorique et pratique, des communs se déploie dans un contexte de crise économique et écologique structurelle, de réduction des finances publiques, de développement de technologies de la communication favorisant le « collaboratif ». Le recours aux communs est une manière de réinterroger les formes classiques de gestion et, se faisant, d'en expérimenter de nouvelles modalités. Et cela dans des domaines de plus en plus étendus.

La question de la gestion des biens « non-privés » (à savoir non-exclusifs et/ou non-rivaux) a donné lieu à d'importants débats et travaux en économie. Nous pouvons identifier une progression de la réflexion en plusieurs grandes étapes, qui se poursuivent aujourd'hui par l'extension du concept à la gestion des ressources territoriales et urbaines. C'est à cette dernière étape que ce programme de recherche propose de contribuer.

La première étape des réflexions, structurée autour de la notion de « biens communs » est marquée par les travaux séminaux d'économie publique des années 50-70 (Samuelson, 1954 et Musgrave et Musgrave, 1973 pour ne citer qu'eux). Déterminer l'échelle d'action la plus efficace pour la gestion des biens publics (puis, plus largement, non-privés), contrer les comportements opportunistes potentiellement destructeurs de ressources (cf. la « Tragédie des communs » de Hardin, 1968¹), définir le niveau d'action publique, identifier les bons leviers de gestion a été et reste encore central dans les réflexions. Puis d'autres voix sont apparues, et avec elles une nouvelle étape dans l'évolution de la pensée. Favorisant des approches institutionnelles et construites de ces ressources (c'est

1 Peut-on expliquer en quelques lignes ? Dans son article de 1968, à partir de l'exemple fictif d'un pâturage, Hardin soutient l'idée que, puisque l'intérêt individuel et à court terme prévaut chez les individus, la gestion commune des ressources conduit inexorablement à la surexploitation et la destruction des ressources. La propriété privée (l'enclosure) apparait dans ces conditions comme une solution car elle induit les propriétaires à prendre soin de leur carré de pâturage. Dans cet article qui servira de justification à la promotion de la privatisation des ressources, Hardin confond cependant l'accès libre et la propriété commune qu'il critique. Il reviendra sur ses écrits de 1968 à la fin de sa carrière.

avant tout le régime institutionnel qui définit si un bien est privé ou non, et non ses qualités intrinsèques, Nahrath, 2015) et montrant la pertinence de formes de gestion collectives et localisées des ressources (par rapport aux formes de privatisation privilégiées), Ostrom et Ostrom (1977) et son équipe renouvelleront la question de la gestion des ressources communes. Traitant des ressources naturelles (ou foncières), et de l'analyse et de l'identification des régimes institutionnels associés (*common pool resource*), ces réflexions seront ensuite étendues à d'autres ressources communes (*commons* ou communs) et notamment aux connaissances et aux ressources informationnelles. En effet, l'extension de la question au domaine de la connaissance s'inscrira notamment dans le développement du brevetage du vivant et des technologies de l'information. Elle donnera lieu à une troisième vague de travaux (Coriat et Orsi, 2002 ; Hess et Ostrom, 2017).

Aujourd'hui la question des communs ré-émerge en se centrant autour de la nécessité de trouver de nouvelles approches de la ville en se focalisant sur les objets urbains tels que les jardins partagés, la biodiversité, la récupération des énergies fatales (énergies captives que l'on peut parfois récupérer), l'espace public, les données associées au déploiement des *smart cities*, etc. Certains auteurs, portés sur les questions urbaines, vont jusqu'à évoquer la ville elle-même en tant que commun (Foster et Iaione, 2015).

Enfin, on ne saurait évoquer les communs sans rappeler qu'ils renvoient également à d'autres disciplines et problématiques liées : la philosophie politique et la question éthique de l'intérêt général (Thomas d'Aquin), la science politique avec la problématique de la définition des régimes institutionnels de ressources (Nahrath, 2015). Plus récemment ce sont les fondamentaux du système de gestion actuel (privatisation ou appropriation des ressources par un petit groupe d'acteurs au détriment des autres), qui apparaissent contestés au travers de cette notion, ouvrant jusqu'à la possibilité d'une « alternative politique » (Dardot et Laval, 2014).

Ainsi, dire et penser les communs renvoie, au-delà de la question de la gestion des ressources stricto sensu, à une vision politique de la place du rôle de l'État, des entreprises, des citoyens et de l'en-

semble des parties prenantes. Mais la mise en commun des ressources n'est pas neutre et pose nombre de questions, notamment de gouvernance.

Une réinterrogation des modalités de gestion des ressources territoriales

Portés par des ensembles aux formes et enjeux variés, ces dispositifs interrogent les modalités contemporaines de gestion des ressources territoriales, en particulier des ressources urbaines. Invoquant la notion de communs, ils impliquent une (re)distribution des responsabilités structurée en grande partie autour de l'utilisateur et du producteur du bien, et non plus autour des seuls propriétaires ou de l'État.

Ils suggèrent également une évolution des formes de développement. En effet, l'utilisation de ce concept interroge les façons dont le développement territorial doit être considéré de nos jours. Les processus associés aux communs semblent par certains aspects être très similaires à ceux décrits par la littérature sur le développement territorial (Camagni et Maillat, 2006 ; Capello, 2007 ; Courlet et Pecqueur, 2008 ; Gilly et Torre, 2000). Dans les deux cas apparaît centrale une forme de (ré-)appropriation du développement par les acteurs locaux centrée sur des processus collectifs de création et d'activation de ressources locales. À ceci près que les dimensions économiques, la compétitivité et l'attractivité (création de connaissances, ressources productives, etc.) sont désormais combinées à des aspects liés aux enjeux sociétaux (transition écologique, bien-être). Articulant à la fois des problématiques productives et/ou résidentielles, elles semblent ne plus être attachées à un cadre strictement économique.

La prise en compte de ces enjeux est ainsi de plus en plus explicite dans les stratégies de développement. L'approche par les communs émergeant aujourd'hui apparaît être ainsi une voie permettant aux acteurs du territoire d'agir et surtout d'innover. C'est pourquoi il nous semble nécessaire d'interroger cette approche. Quel est l'apport de la notion de communs ? Qu'implique-t-elle en termes de mobilisation du territoire, de ses ressources et de ses

parties prenantes ? Qu'est-ce que sa mobilisation récente traduit en matière d'enjeux de développement territorial. Comment s'applique-t-elle ? Quelles opportunités et importunités porte-t-elle en termes de développement, en particulier dans le contexte actuel d'incertitude et de transition vers la durabilité.



Site du projet urbain des Grands Voisins, Manuel Bouquet, Terra

PARTIE 1

POUR UNE TERRITORIALISATION DES COMMUNS AU PRISME DES DYNAMIQUES URBAINES

Une recherche aux objectifs variés

La recherche s'inscrit dans la volonté de développer un programme de travail amorcé en 2015 sur la question des « nouveaux communs » et leur lien avec le territoire. Trois actions principales ont été menées dans le cadre du projet Biscote.

Il s'est agi dans un premier temps de développer une grille d'analyse conceptuelle et opérationnelle des communs tels qu'ils sont appropriés aujourd'hui par les acteurs du développement territorial. En effet, la nécessité d'ouvrir les cadres d'analyse existants, tout en s'y référant, est apparue nécessaire pour saisir la variété des communs actuels et de leur forme d'organisation (cf. plus loin la discussion sur les définitions). Selon Coriat (2015), il apparaît en effet nécessaire de distinguer les différentes formes qu'ils prennent ainsi que les enjeux spécifiques qu'ils soulèvent en termes de modes de gestion et de gouvernance (en termes de structures d'organisation ou de coordination). Afin de saisir les spécificités liées au développement urbain, **il nous a semblé utile d'ajouter la dimension territoriale, à savoir les questions d'ancrage, de mobilité et de proximité. Nous avons cherché à comprendre les liens que les communs entretiennent avec le territoire. En quoi le territoire en tant que collectif d'acteurs et matrice est-il (ou non) un terreau privilégié de développement des communs ?**

Le développement d'une grille d'analyse ad hoc a servi de support analytique à la réalisation de l'inventaire à proprement parler. Nous avons réalisé un recensement de **projets existants « auto-proclamés » ou proclamés comme relevant de la création**

ou de la gestion de communs territoriaux (au sens de communs développés à l'échelle régionale et/ou locale). Cet inventaire principalement centré sur la France a été complété d'expériences européennes et internationales. S'appuyant sur la grille d'analyse, il avait pour objectif de mieux comprendre ce que le phénomène récent des communs recouvre et d'en faire un bilan. Aussi, pour compléter l'analyse, un focus a été effectué sur une dizaine de cas choisis pour leur diversité et leur capacité illustrative des enjeux y afférent.

Objectifs

Le programme de recherche BISCOTE poursuit, dans une démarche hypothético-déductive, trois attendus scientifiques complémentaires.

Le premier, conceptuel et théorique, consiste à analyser les implications des communs, urbains notamment. Adoptant une approche institutionnaliste et évolutionniste, croisée avec les questions d'aménagement, il s'agit de comprendre les raisons de ces choix, les modes de gouvernance mis en place (définition de la « communauté », échelle privilégiée, systèmes de décision, de partage et de redistribution, gestion des risques de comportements opportunistes, etc.) et par là la manière dont ils font évoluer aujourd'hui les approches du développement territorial.

Le second, empirique et opératoire, en prise avec le terrain consiste, en relation avec le premier, à apporter, sur la base d'observations et d'analyses issues de pratiques et expériences, des outils de réflexion et d'action aux acteurs concernés (autorités publiques, praticiens, porteurs de projets, etc.). Il s'agit en effet d'alimenter les débats et d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques, ainsi que de fournir un cadre d'analyse opérationnel.

Le troisième, porté sur l'action publique, interroge la manière dont les communs s'inscrivent dans les politiques d'aménagement et de développement des territoires. Comment s'invitent-ils dans la définition des orientations prises et des programmes d'action mis en œuvre ? Dans quelle mesure cela modifie-t-il les contours de ces politiques, la manière de les définir et de les mettre en œuvre ?

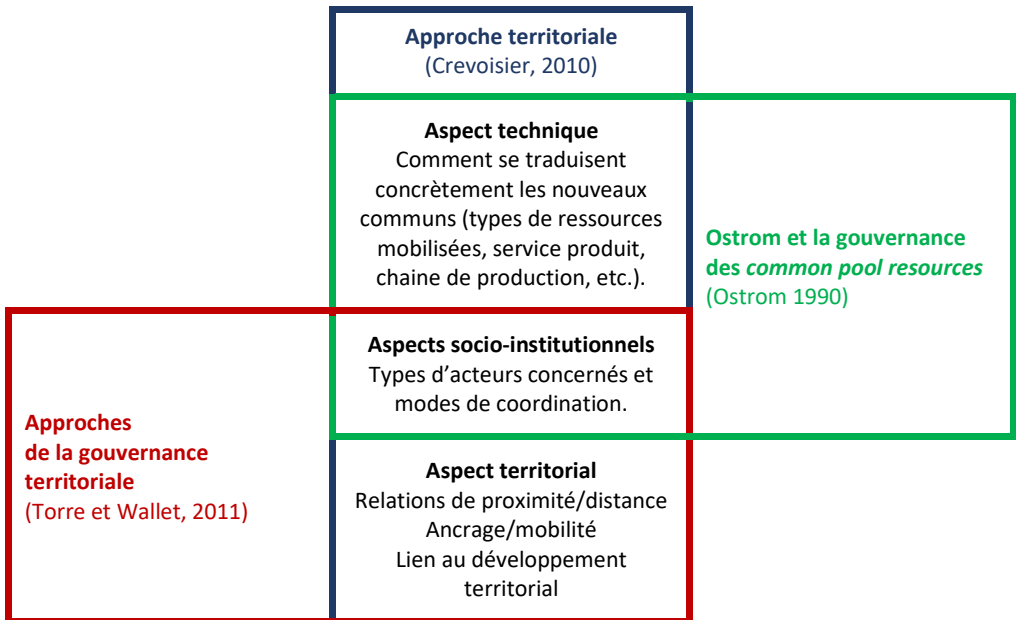
Inventorier et classer les initiatives relevant des communs

Une des tâches principales du projet a été la réalisation d'un inventaire d'initiatives relevant des communs. Avant de présenter les résultats de cet inventaire, un exposé de la grille de lecture et de la méthode utilisée est proposé.

Construire une grille d'analyse au croisement de plusieurs approches

Pour analyser les différents cas répertoriés, une grille de lecture ad hoc a été créée. La figure 1 suivante présente son architecture.

Figure 1 : Fondements théoriques de la grille de lecture



Fondée sur le croisement de plusieurs approches, la grille de lecture se structure autour de l'approche territoriale développée dans le cadre des travaux du Groupe de recherche sur les milieux innovateurs (Crevoisier, 2010 ; Corpataux et al., 2009). Cette approche consiste à analyser le phénomène observé (les projets et initiatives répertoriés) à l'aune des trois dimensions suivantes :

- La dimension technique : en quoi consiste concrètement l'initiative ou le projet, quelles sont les ressources qu'il mobilise, les conditions techniques de sa mise en œuvre, etc. ?
- La dimension socio-institutionnelle : qui sont les acteurs impliqués, de quelle nature sont-ils (collectivité publique, société civile, PME, multinationale, etc.) et quelles relations entretiennent-ils (ponctuelles, de long terme, relations horizontales, verticales, etc.) ?
- La dimension territoriale : quelle est l'inscription spatio-temporelle de l'initiative ou du projet (locale, multi-locale, multi-échelle, à durée permanente, éphémère, ponctuel, etc.), quels liens se tissent à proximité et à distance, en quoi est-il ancré et/ou mobile ?

L'analyse concomitante de ces trois dimensions permet de mettre en évidence leurs liens d'interdépendance et de comprendre la manière dont l'initiative s'inscrit dans le territoire et ses effets sur le tissu économique local.

Aussi, ces initiatives se structurant autour de ressources communes, l'approche des communs d'Elinor Ostrom (1990) et ses épigones est spécifiquement mobilisée pour caractériser les objets observés. On retient ici notamment les définitions opérationnelles des « *Common pool resources* » à savoir des ressources marquées par les phénomènes de rivalité, et pour lesquelles il est difficile ou trop coûteux d'exclure des usagers potentiels ainsi que celle des « communs » selon laquelle ces derniers se structurent nécessairement autour d'une ressource, d'une communauté et des règles.

Enfin, l'approche de la gouvernance territoriale (Torre et Wallet, 2011) est mobilisée pour analyser l'apport des nouveaux communs

aux dynamiques de gouvernance. Aussi le rôle de l'acteur public, l'insertion de l'initiative dans le tissu local, sa portée ont été pris en compte. L'influence de la nature des dispositifs de gouvernance sur les trajectoires de développement des territoires est ainsi intégrée. Sont notamment traitées les dimensions institutionnelles à travers les configurations prises par les outils de coordination permettant de structurer et d'orienter l'action collective, mais également de gérer les situations de conflit entre catégories d'acteurs ou d'opposition à tel ou tel projet. L'articulation des dispositifs au degré de formalisation plus ou moins établi, et leur emboîtement à différentes échelles, sont pris en compte pour caractériser la manière dont les processus de gouvernance se mettent en place sur les territoires, influençant les formes de mobilisation des acteurs et leur ajustement aux politiques publiques.

Pour chaque initiative identifiée comme relevant de la création ou de la gestion de biens communs territoriaux, nous avons cherché à identifier :

- les caractéristiques (ressource matérielle, immatérielle, artefact) et attributs de la ressource autour de laquelle se structure le commun (effets d'exclusion ou de rivalité),
- les aspects relatifs aux acteurs, à la communauté concernée par celui-ci (communauté existante avant le déploiement de l'initiative, créée ad-hoc) ainsi que les éventuelles règles qu'elles se donnent,
- les aspects relatifs à son inscription territoriale, soit les relations de proximité et de distance, d'ancrage et de mobilité mises en jeu par l'initiative.

Le choix de la diversité

Les initiatives retenues dans l'inventaire devaient être en cours de réalisation ou terminées. Il s'agissait en effet de recueillir des informations sur le phénomène observé tel que vécu et éviter autant que possible les rationalisations *ex post*.

Ces initiatives devaient relever des communs. A noter que nous n'avons pas posé de définition *a priori* de ces derniers, l'idée étant

de comprendre comment les acteurs s'approprient aujourd'hui les notions de « communs », « biens communs », « commons », ce qu'ils y projettent, comment ils les intègrent dans leurs pratiques et par là font, éventuellement, évoluer les formes d'organisations productives territoriales. Une initiative était donc considérée comme relevant des communs à partir du moment où elle était déclarée comme telle par les acteurs porteurs des initiatives en question ou par des tiers².

Les situations observées pouvaient se déployer sur des espaces territoriaux locaux mais aussi internationaux. En effet, il s'agissait de comprendre le phénomène dans son ensemble, celui-ci étant présent aujourd'hui dans de nombreux pays développés (Italie, Grèce, Espagne notamment).

Nous nous sommes cependant concentrés sur des communs situés principalement en milieu urbain et se structurant à l'échelle territoriale. Nous avons donc exclu de l'analyse les communs « classiques » (pâturages, forêts, pêcheries). De même que nous n'avons pas traité des communs globaux (mer, air, forêt amazonienne, etc.) qui sont déjà largement étudiés et dont la problématique de gouvernance se situe en grande partie aux échelles nationales et internationales.

Pour ce qui concerne les domaines d'action de ces initiatives, nous avons cherché la diversité plutôt que la spécialisation sur un domaine ou l'autre. Par exemple, la recherche d'initiative nous a conduit dans un premier temps essentiellement vers les communs sociaux (épicerie, etc.) qui, portés par les mouvements de l'économie sociale et solidaire, sont largement répertoriés et promus par des plateformes spécialisées. Constatant cela, nous avons alors cherché à étendre nos investigations, en particulier dans le

2 Nous avons ainsi appliqué aux communs, par analogie, les principes de l'« actually existing sustainability » (Evans et Jones, 2008 ; Krueger et Aegyman, 2005). Cette dernière est une approche de durabilité dans différents contextes social, politique et économique. Elle consiste à analyser la manière dont se produit dans les faits la durabilité, à partir de l'observation de la pratique des acteurs et ce sans appliquer de définition *a priori*. Nous avons donc fait de même ici avec les notions de communs et biens communs qui sont aujourd'hui mobilisées par les acteurs dans le cadre qui nous intéresse.

domaine de l'architecture et de l'aménagement, afin de rendre compte de la variété des initiatives à l'œuvre.

Construction d'une base de données

L'inventaire des cas a été réalisé à partir de :

- Lectures scientifiques : nous avons relevé les cas de communs cités dans des articles ou ouvrages scientifiques.
- Lectures documentaires : nous avons relevé les cas de communs cités dans des documents de littérature grise (des rapports notamment).
- Conférences scientifiques : ont été relevés des cas cités par des chercheurs lors de conférences spécialisées. Dans ce cas des recherches complémentaires ont été effectuées de manière à enrichir les informations reçues.
- Recherches internet : la majeure partie de l'inventaire provient de cette source. Des plateformes spécialisées ont été identifiées : Communs d'abord, Portail des communs et le Wiki Remix the Commons ; ces plateformes promeuvent le mouvement des communs et relaient toutes sortes d'informations et de bonnes pratiques.

L'objectif de cet inventaire exploratoire était de faire état de la diversité des initiatives « en bien commun » et non de chercher une quelconque représentativité pondérée. Aussi pour déterminer la taille de l'échantillon, nous avons procédé par saturation. A partir du moment où les cas additionnels n'apportaient plus de diversité nous avons arrêté les recherches.

A travers cet inventaire, nous avons recensé 145 initiatives. Environ deux tiers d'entre elles sont situées en France : le tiers restant se répartissant en Europe (Espagne et Belgique principalement avec un cas aux Pays-Bas et en Allemagne), et aux Etats-Unis. La catégorie « autres » rassemble les plateformes internet, considérées ici comme mondiales dans la mesure où les services qu'elles proposent se déploient dans un grand nombre de pays et... potentiellement partout (ex : la plateforme d'hébergement Couchsurfing). D'autres dispositifs y ont aussi été classés car il était difficile de les localiser (ex : logiciel Linux).

Réalisation de dix études de cas

Parmi les cas recensés, dix initiatives (situées en Ile-de-France) ont été sélectionnées afin de réaliser des études de cas approfondies.

Méthode adoptée

Les études de cas ont été réalisées sur la base d'une enquête qualitative. Les acteurs porteurs de l'initiative ont été interviewés. Un guide d'entretien semi-directif a été construit. Il se structure en des questions générales sur l'initiative (origine, début, ...) et la personne rencontrée (rôle dans l'initiative ...), puis sur la ressource partagée et comment se déroule le partage en lui-même (degré d'ouverture, rapports entre usagés ...). Puis, il se concentre sur la délimitation et l'identification de la communauté (des utilisateurs), sur sa gouvernance ainsi que sur le mode de gestion de la ressource partagée (qui définit les règles, de quelles manières ?). Ensuite, des questions par rapport à la propriété sont abordées, suivies de l'identification des impacts sur le territoire où est implantée l'initiative. Par la suite, le modèle économique est discuté (financement, partenariats, budgets, projets, salariés ...), enfin le guide d'entretien conclut en abordant le rapport de l'initiative au mouvement des communs.

Les entretiens ont été complétés par des recherches documentaires. Il n'a pas toujours été aisé de contacter les responsables des initiatives étudiées. En effet, portées souvent par des structures très légères, associatives et bénévoles, les informations disponibles n'étaient pas toujours à jour. Et les personnes peu disponibles. En tout, une vingtaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés en 2018 avec des porteurs de projets (fondateurs, chargés de mission, membres des bureaux des associations concernées, institutionnels associés).

Des rapports aux territoires diversifiés

Les cas analysés ont été choisis de manière à couvrir la plus grande diversité de situations : que ce soit en termes de type de ressources concernées ou de lien au territoire.

Le lien au territoire peut s'analyser selon deux critères. Le premier renvoie au degré de spécificité et d'ancrage de l'initiative : l'initiative peut-elle être reproduite et redéployée facilement ailleurs ? Mobilise-t-elle des ressources spécifiques au territoire ? Le second réfère à la taille de la communauté et donc à l'empreinte potentielle de l'initiative sur le territoire. Lorsque l'ancrage est fort et la communauté grande, l'intensité socio-institutionnelle et l'encastrement territorial sont potentiellement élevés. Le croisement de ces deux critères permet de distinguer quatre cas archétypiques (figure 2) :

Figure 2 : Initiatives relevant des communs et leur rapport au territoire

Lien au territoire \ Communauté	Petite communauté	Grande communauté
	<p>Ancrage et spécificité forts Intensité institutionnelle forte <i>(non-répliquabilité, non-redéployabilité)</i></p>	<p>Projets productifs spécifiques <i>(secteur productif)</i> ex : Le 6B</p> <p>CAS III</p>
<p>Ancrage et spécificité faibles Intensité institutionnelle faible <i>(Répliquabilité et redéployabilité)</i></p>	<p>Petites initiatives de voisinage <i>(Secteur résidentiel, qualité de vie)</i> ex : Comm'Un Jardin</p> <p>CAS I</p>	<p>Projets étendus <i>(Secteur résidentiel, qualité de vie)</i> ex : Open Street Map</p> <p>CAS II</p>

(Elaboration propre)

Les petites initiatives de voisinage (CAS I) sont portées par des communautés de petite taille et caractérisées par un ancrage et une spécificité faible. Elles rassemblent des projets communau-

taires dont on peut supposer au moins qu'ils sont facilement répliquables et reproductibles dans d'autres territoires. Les ressources et actifs mobilisés sont génériques (au sens de Colletis et Pecqueur, 1994³). Le cas type de ces « petites initiatives de voisinage » est celui des jardins collectifs. Présents dans de nombreuses villes, que ce soit sur des délaissés urbains ou des parcelles dédiées, les jardins collectifs se sont multipliés ces dernières années. L'apport attendu de ces projets est, entre autres, l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement du lien social (Scheromm, 2015). Ils font le pari d'apporter une qualité supplémentaire aux territoires dans lesquels ils se déploient. On est ici essentiellement dans l'objectif du renforcement de la qualité résidentielle des lieux (en référence aux systèmes productivo-résidentiels de Davezies et Talandier, 2014) et potentiellement à leur attractivité. Ils apportent des services de proximité, qui peuvent ou non être marchandisés. Aussi, cette qualité peut être valorisée au travers de la rente foncière et conduire à des phénomènes de gentrification (Mestdagh, 2015).

Les initiatives étendues (CAS II), sont portées par des communautés de grande taille et comportent un faible ancrage territorial. Le cas type est celui des plateformes internet qui s'adressent potentiellement à la communauté mondiale. On peut consulter et contribuer à Open Street Map dans le monde entier (à condition d'avoir un accès internet), organiser un troc de biens ou de services via une plateforme d'échange où que l'on soit. Les initiatives qui entrent dans cette catégorie ont pour la plupart comme objectif la production, la diffusion et l'échange de connaissances. Souvent, cette connaissance porte sur les ressources présentes dans le territoire et est géolocalisée (localisation de services, identifica-

3 La qualification de générique renvoie, selon ces auteurs au fait que la ressource (potentiel non utilisé, ex : délaissé urbain) ou l'actif (ressource utilisée, ex : m² de jardin collectif installé sur le délaissé urbain) est facilement répliquable et re-déployable (ex : un litre de pétrole). Sa valeur n'est liée ni au territoire ni à une activité particulière. Elle dépend essentiellement du prix du marché. Par opposition, les ressources et actifs spécifiques sont, eux, intimement liés au territoire et aux activités dans lesquelles ils se déploient (ex : production viticole AOC, main-d'œuvre qualifiée). Plus il y a spécificité, plus la valeur de la ressource est liée à son ancrage territorial, et plus la réplication sur d'autres territoires est difficile (voire impossible) et coûteuse.

tion de la présence de patrimoine, de biodiversité, etc.). Elle peut cependant aussi concerner la diffusion de connaissances techniques (plans de voiture, de bâtiments). Ces plateformes contribuent au renforcement des capacités/capabilités des acteurs, que ce soit pour leur vie quotidienne (cas les plus souvent rencontrés) ou pour la réalisation d'éventuels projets productifs.

Les initiatives productives spécifiques (CAS III) correspondent à des projets portés par de petites communautés fortement ancrées dans le territoire de par les ressources qu'elles mobilisent et les acteurs engagés. Les cas types sont le 6B (qui se décrit comme « lieu de travail, de culture et d'échanges autogéré »⁴) ou encore la Paillassse (« laboratoire de recherche ouvert et citoyen où sont menées des actions d'amorçage et d'accélération de projets scientifiques, entrepreneuriaux et artistiques »⁵). Ces initiatives sont avant tout productives (productions artistiques et culturelles, développement d'innovation - issue de science citoyenne, etc.), mais également tournées vers la cité (organisation d'évènements, services pour le voisinage, etc.). Spécialisées dans un domaine particulier, elles participent de la création et la valorisation de ressources territoriales (savoir-faire, réseaux de production, compétences créatives et culturelles, etc.) et s'inscrivent dans les réseaux locaux de production (cluster technologique, production culturelle, etc.). En cela, elles renforcent le tissu économique local et sa compétitivité.

Les initiatives de grande envergure (CAS IV) réunissent une communauté de grande taille et sont marquées par un ancrage fort. Il s'agit par exemple de grands projets d'aménagement de quartier (ex : Grands Voisins à Paris) ou d'un parc (Driemasterpark à Gand). L'emprise de ces projets sur le territoire est importante de par les ressources (emprise foncière, budget, compétences, etc.) qu'ils mobilisent, la variété des acteurs qu'ils impliquent (institutionnels, privés, collectifs divers, etc.) et aussi par leur visibilité. Difficiles à reproduire tels quels, ces projets s'incarnent le plus souvent dans des lieux particuliers qui consolident leur ancrage et les rendent encore moins redéployables. Lieux de production

4 <https://www.le6b.fr/presentation> 17/08/2019 ; 23h28.

5 <https://lapaillassse.org/> 17/08/2019 ; 23h29.

et/ou de services de proximité, ils renforcent la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de la présente recherche, chacune de ces quatre catégories a fait l'objet d'au moins une étude de cas approfondie.

SQUARE ROSA-LUXEMBURG, RUE RIQUET
75018 PARIS



VENEZ
JARDINER
AVEC NOUS !

MERCREDI 14H-17H

"Atelier les petits jardiniers"

Permanence à destination des plus jeunes

Animation autour du jardin pour les enfants

inscription : potagervu@gmail.com

Jeunes



SAMEDI 14H-17H

"Permanence du jardin"

Les adhérents s'y retrouvent pour :

- Passer un bon moment
- Jardiner ensemble
- Partager sur des techniques de jardinage (et autre)
- S'informer
- S'inscrire

Tous



Dix cas d'études

Agrocité

est une micro-ferme située à Gennevilliers, comprenant des jardins communautaires, des espaces pédagogiques et culturels et une série de dispositifs expérimentaux (chauffage, collecte de l'eau de pluie, production d'énergie solaire, phytoremédiation). L'Agrocité est une unité du collectif R-URBAN (Réseau de résilience urbaine) dédiée à l'agriculture urbaine et s'inscrit dans une stratégie plus large « de résilience urbaine dans une approche écologique et participative ».



Source : Agrocité

Comm'un jardin

est un jardin pédagogique situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, sous la Halle Pajol. Il a pour but de sensibiliser et de proposer aux personnes qui le souhaitent de venir jardiner et apprendre à le faire avec les organisateurs (membres de Vergers Urbains qui est la structure gestionnaire du jardin). Il est situé dans un parc public et est complètement ouvert.



Crédit : Léa Canevet

Disco Soupe

est un mouvement associatif de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Il promeut l'organisation de « Disco Soup » qui consiste à préparer et servir des potages issus uniquement de la récupération d'invendus alimentaires (marchés, épiceries, grandes surfaces), le tout en musique et dans une ambiance festive et collaborative. Les repas sont organisés dans l'espace public, la plupart du temps, ils sont gratuits ou à prix libre. Toute personne est bienvenue et peut contribuer à l'élaboration de mets pendant l'événement. Cette initiative existe dans plusieurs pays.



Crédit : Sophie Chapelle, Basta

L'association ECObox (Jardin ECObox)

anime un jardin partagé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, à l'impasse de la Chapelle. Elle promeut diverses activités d'écologie urbaine (jardinage, agriculture urbaine, ateliers pédagogiques, expérimentations d'énergies renouvelables, recyclages de déchets urbains, etc.) ; accueille une AMAP ainsi qu'une association d'achat solidaire.



Crédit : site Facebook d'ECObox

Tela Botanica

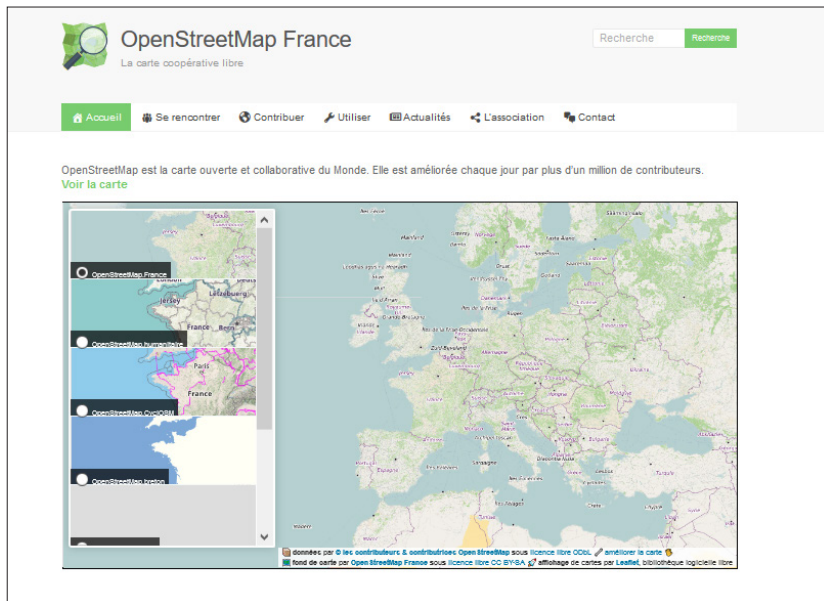
est une association (ONG) qui se donne notamment pour mission d'organiser un espace de création, de communication et d'échanges au service des botanistes francophones et de tous les passionnés du monde végétal. Elle porte une importante base de données dans le domaine de la botanique. Organisée en réseau, la constitution de la base de données s'effectue à l'échelle nationale et de manière collaborative.



Crédit : streets-Tela-Botanica_CC-BY-SA

Open Street Map

est une plateforme de cartographie qui a pour objectif de créer une carte du monde, construite par ses utilisateurs. Chacun peut participer bénévolement à cartographier son quartier ou sa ville, l'objectif étant de fournir des données relatives aux infrastructures, services, commerces, etc. présents sur le territoire. Open Street Map est en données ouvertes, on peut ainsi utiliser les informations qu'elle fournit à condition de citer leur source.

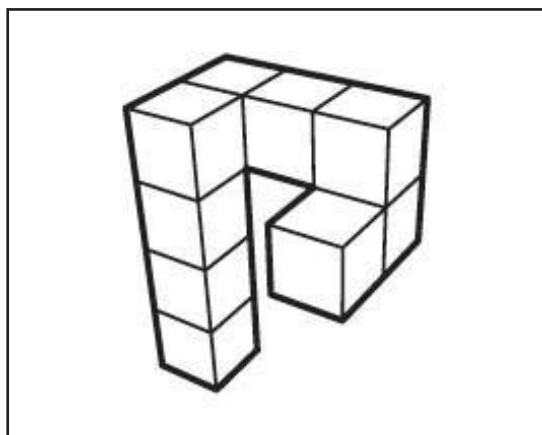


Source : openstreetmap.fr

La Paillasse

est un laboratoire de recherche ouvert et citoyen où sont menées des actions d'amorçage et d'accélération de projets scientifiques, entrepreneuriaux et artistiques. C'est le premier laboratoire communautaire et open-source de ce type en France. Interdisciplinaire, il offre « sans discrimination d'âge, de diplôme ou de revenu »⁶, le cadre technique, juridique et éthique nécessaire au développement de projets collaboratifs et open-source. Il est situé dans le centre de Paris et met à disposition des porteurs de projet des espaces de réunion, de coworking, un laboratoire et du matériel scientifique. Sont privilégiées les recherches portant sur des questions de santé, d'environnement, d'alimentation, de matériaux, d'art, de contre-pouvoirs citoyens.

⁶ <https://lapaillasse.org/> 18/08/2019, 17h50.



KissKissBankBank

Le 6b

est un lieu de travail partagé et autogéré par ses résidents. Situé à Saint Denis, dans un ancien immeuble de bureau, il est aujourd'hui géré par l'association du 6b, qui l'occupe depuis déjà plusieurs années. C'est un espace de location de bureau et d'atelier, destiné principalement à des artistes et des artisans qui s'engagent dans la gestion et le bon fonctionnement du lieu, et aussi dans l'objectif de « proposer une culture à portée de tous, dans un Saint Denis dynamique en pleine mutation urbaine »⁷.

⁷ <https://www.le6b.fr/presentation/> 18/08/2019, 17h55.



Crédit : Léa Canevet

Les Robins des Villes

est une association qui promeut l'engagement des citoyens ainsi que leur participation active à la fabrication de la ville. Active à Lyon, Marseille et Paris elle vise à diffuser, partager et discuter le savoir relatif à la ville. Elle organise des activités pédagogiques (ateliers in situ, formations, etc.). L'antenne parisienne développe des démarches de transformation et d'appropriation collectives des espaces, dans une logique d'accompagnement des populations locales et d'inclusion.



Crédit : les Robins de villes, robinsdesvilles.org

Les Grands Voisins

est un lieu d'activité mixte liant espaces de travail, d'hébergement d'urgence, de loisir et de détente. Installés dans l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul en cours de réaménagement, dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. Géré par trois associations (Aurore, Yes We Camp et Plateau Urbain) ce lieu éphémère ouvert au public se veut un espace d'expérimentations sociales et économiques.



Crédit : Léa Canevet

Méthode et organisation de la convergence

Nous avons procédé à l'analyse de ces 10 cas d'études en poursuivant plusieurs objectifs :

- **Identifier le sens donné aux termes de « communs », « biens communs »** par les porteurs des initiatives analysées.
- **Comprendre le contexte d'émergence de ces initiatives** à savoir les raisons de leur genèse (manques de service, valorisation de ressources, opposition à un projet, etc.).
- **Mieux cerner les objectifs qu'ils se donnent, les contours de la communauté, les ressources qu'ils mobilisent, et les formes de gouvernance qu'ils déploient.** Il s'agit en particulier d'identifier les objets, et ressources matérielles et immatérielles (connaissances) mobilisées dans l'initiative ; les parties prenantes et les modalités de leur implication et en particulier le rôle de l'acteur public. Mais aussi de considérer les règles de fonctionnement et leur évolution.
- **Examiner les initiatives observées dans leur lien au territoire.** l'identification des échelles géographiques en jeu et des formes d'ancrage, de mobilité et par là les liens qu'ils tissent au territoire ; l'identification des temporalités de ces initiatives.
- **Identifier les enjeux, les opportunités et difficultés rencontrées par les porteurs de ces initiatives.** Il s'agit d'envisager ici la trajectoire de l'initiative et ses inflexions face au succès, aux problèmes rencontrés ou à une évolution du contexte.

Restitution des analyses ou la méta-synthèse des résultats

Le présent ouvrage prend la forme d'une méta-synthèse qualitative (Finfgeld, 2003). En effet, ayant à disposition l'inventaire ainsi que différentes études de cas, nous avons procédé en trois temps.

En premier lieu nous avons établi sur la base de l'inventaire un retour sur la définition des « communs », du sens qui lui est donné par les acteurs de terrain.

En second lieu, nous avons effectué un retour sur les questions de recherche en mobilisant à la fois les enseignements de l'inventaire et, de manière comparative, les différentes études de cas. Cette manière de faire a permis pour l'essentiel de faire ressortir les points saillants.

Enfin, nous avons effectué une réinterprétation des résultats de nature à la fois comparative et intégrative. Ceci signifie que nous avons cherché, au-delà d'un simple dépouillement comparatif des résultats, à dégager un corpus conceptuel qui a une substance propre, qui va au-delà de l'investigation menée sur chaque cas (Finfgeld, 2003).

En somme, il s'agit d'élaborer une vision intégrative, qui cherche à englober et comprendre l'ensemble des cas, à la fois dans ce qu'ils présentent comme différences et comme éléments communs. Le corpus conceptuel qui en résulte permet de rendre compte de la question principale de la recherche, à savoir la nature et les territorialités des initiatives relevant des communs. Sa valeur s'appuie sur sa capacité à donner un sens aux différentes études de cas et à souligner leurs différences.

VERGERS

Urbanité





PARTIE 2

DES COMMUNS DANS LA VILLE : LES LEÇONS DU TERRAIN

Un des premiers attendus de la recherche était de cerner le phénomène des communs tel qu'il se manifeste, et est interprété et mis en œuvre dans le concret. L'inventaire a montré que l'on appelait commun, ou bien commun, des formes d'action collective et citoyenne bien loin de correspondre aux définitions établies et reconnues. Suivant notre posture de recherche, nous chercherons à donner sens aux enseignements tirés de cet inventaire et des études de cas, et à caractériser ce que les acteurs projettent dans ces termes et ce à quoi cela renvoie dans la littérature existante. Pour cela, sans faire une revue de la littérature détaillée sur les notions de bien(s) commun(s) et de commun(s), nous allons tenter, à partir des démarches locales, de revenir sur ces concepts et la manière dont ils sont mobilisés.

Bien commun, Biens communs et communs : des initiatives révélant des niveaux différents d'action collective

Les projets et initiatives recensés, de même que la littérature scientifique traitant des communs, se structurent autour de plusieurs concepts marqués par des définitions plus ou moins incluanes et des dispositifs plus ou moins formalisés. Nous proposons de représenter le monde des initiatives relevant des communs en un ensemble de dispositifs se situant à des niveaux différents de complexité et de formalisation (figure 3).

Figure 3 : La Matriochka des initiatives relevant des communs



Le premier niveau renvoie aux « biens communs » (au pluriel) de l'économie publique (Musgrave et Musgrave, 1973) et surtout aux *common pool resources* de l'économie institutionnelle d'Elinor Ostrom (1990) qui précise la dimension socialement construite et institutionnelle de ces dernières. Elle indique à travers huit principes les conditions sous lesquelles les communautés locales sont capables de mettre en place par elles-mêmes les règles de gestion durable des ressources dont elles se servent (pâturages, ressources halieutiques, forêts, eau, etc.). En effet, l'existence de phénomènes de rivalité (de soustractibilité) fonde le commun et, par-là, la nécessité d'une coordination entre les usagers. Les règles ici se définissent non pas à partir des droits de la propriété privée mais à travers un faisceau de droits partagés (droit d'accès et de prélèvement, droit de gestion, droit d'exclusion, droit d'aliénation) distribués au sein de la communauté de manière croissante en fonction de la position de chacun (simple usager, détenteur de droits d'usage et de gestion, propriétaire sans droits d'aliénation, propriétaire) (Orsi, 2014 ; Schlager et Ostrom, 1992)

Le second niveau, plus lâche, est celui du commun en tant que dispositif articulant une ressource, une communauté et des règles

(Coriat, 2015). Moins restrictive, elle prend en compte un ensemble plus large de ressources communes (Hess, 2008). Cette approche fait aujourd'hui référence dans la littérature sur les communs, et notamment sur les communs urbains (Iaione, 2015). Elle permet d'assouplir voire de s'extraire de certaines contraintes comme la rivalité et la non-exclusion. Un exemple ici est celui des communs numériques : utiliser les connaissances produites par Wikipédia n'empêche personne de le faire aussi. De même qu'un espace public, qui serait animé ou défendu par un collectif, gagnera en valeur avec l'extension du nombre de personnes présentes (ou d'usagers) ; les effets de congestion ne se manifestant que très tardivement voire jamais. Les règles de bonne gestion des communs sont ici moins précisées et les collectifs souvent moins structurés. L'enjeu est principalement de permettre aux usagers (des villes notamment) de se réapproprier leurs ressources et territoires de vie, et de lutter contre les phénomènes d'enclosure et de privatisation (Iaione, 2015)

Enfin, le troisième niveau relève de l'action collective et citoyenne. Il s'agit de dispositifs développant un bien ou un service collectif, qui œuvre en quelque sorte pour « le bien commun ». Bien commun (au singulier) pris au sens de la philosophie politique (Thomas d'Aquin) selon laquelle il existe un « bien » (santé, éducation, biodiversité, etc.) qu'il s'agit de maintenir et sauvegarder pour le bien de tous (Lasida, 2014). On se situe ici dans une désirabilité, une aspiration à œuvrer pour un intérêt partagé qui se situe au-delà des intérêts individuels et de ceux de l'État. En ce sens, le bien commun a une portée universelle et permanente. La réflexion sur les biens communs « globaux » ou « sociaux » que l'on retrouve ici relève typiquement de cette conception (Defalvard, 2015 ; Defalvard et al., 2013). La nature du bien ou de la ressource mobilisée, la structuration ou non du collectif, l'existence de règles assurant la participation de chacun, etc. ne sont pas en jeu. Ce qui compte, c'est le fait qu'un collectif se mobilise pour un objectif qui dépasse les individus qui le composent et qui propose en quelque sorte une alternative, un mieux vivre ensemble et/ou une solution à un problème concret. Souvent ces actions collectives se structurent en réseau : on reprend un concept développé ailleurs pour l'appli-

quer chez soi (comme par exemple, les Incroyables comestibles).

Les définitions des communs présentées ici par « niveau » ne s'excluent pas, elles s'emboîtent à la manière de poupées russes, le niveau supérieur englobant l'inférieur. En effet le dépassement de l'intérêt individuel et l'engagement collectif se retrouvent à chaque niveau. Aussi les frontières demeurent souvent floues entre ces différentes définitions qui se combinent souvent tout en s'opposant parfois. La difficulté conceptuelle que pose la notion de commun aujourd'hui, en particulier au regard de l'inventaire réalisé, est qu'elle concerne des objets de nature différente (communs sociaux, ressources naturelles renouvelables, artefacts urbains, ressources immatérielles, etc.), des collectifs (petite association, coopérative de quartier, communautés virtuelles d'utilisateurs de plateformes internet à l'échelle mondiale, etc.) et des dispositifs de gouvernance (auto-organisation, gestion publique, gestion de type club ou privée) aux contours très élastiques.

Mais comme nous l'avons signalé par ailleurs, « il ne faut sans doute pas perdre de vue que ces définitions émergent à des périodes différentes et qu'elles renvoient à des problématiques, des contextes et des agendas politiques à chaque fois spécifiques bien que liés. (...) Si la gestion durable des ressources et la reconnaissance des communautés locales comme acteurs de la gestion durable sont très présentes chez Ostrom, l'objectivation, la prise de conscience et la mobilisation pour la sauvegarde de valeurs et de biens universels et fondamentaux sont quant à elles centrales dans la littérature relative aux biens communs globaux ou sociaux. Aussi, la relative souplesse de la définition actuelle des communs semble permettre, en ces temps de transition écologique, de crise économique structurelle et de retrait de l'État, de reconnaître et objectiver tout un ensemble de mobilisations collectives ou citoyennes qui participent à la sauvegarde de ressources territoriales et urbaines, ainsi qu'à la production de services (marchands ou non marchands) et de valeurs partagées. [Aussi nous définissons les communs comme] l'ensemble des objets à l'usage partagé (l'exclusion en est difficile) et à la gestion en tout ou partie menée par un collectif ou une communauté d'utilisateurs considérés ou

auto-déclarés comme légitimes » (Kebir, Nahrath et Wallet, 2018, p.11).

Mis-à-part les Robins des villes, les cas observés dans notre échantillon de 10 projets entrent tous dans la catégorie des communs tels que décrits dans la Matriochka. En tant que collectif de professionnels engagés (plutôt qu'usagers), l'action des Robins des villes entre, dans notre typologie, plutôt dans la catégorie de l'action collective et citoyenne dans la mesure où le cœur de leur activité consiste à promouvoir pour « le bien commun » (ville partagée, inclusive). Ils militent pour la participation des habitants dans la fabrique de la ville, etc.

Les autres projets promeuvent également des objectifs pour le collectif : l'anti-gaspi, la ville comestible, l'expérimentation de formes durables d'agriculture, le développement de la science citoyenne, etc. Tous constituent des espaces « ouverts » et cherchent la mixité sociale (cela est clairement explicité dans la plupart des cas). La ressource (plateforme, poste de travail, lieu de service, jardin, etc.) autour de laquelle ils se constituent est non-exclusive a priori (ex : les cotisations annuelles sont très faibles, les sites sont ouverts à tous, etc.) et marquée par de la rivalité. Celle-ci se manifeste par des effets de congestion (disponibilité d'espaces, de lopins de terre, etc.) ou des phénomènes de passagers clandestins (vols de fruits et légumes dans les jardins, manque d'investissement dans le commun tout en tirant profit, etc.). En ce sens on se trouve bien dans le cas des communs. Nous ne les qualifierons cependant pas de *common pool resources* dans la mesure où les collectifs et les règles associées sont moins structurés que dans le modèle canonique, et la logique d'action est moins la gestion de la ressource pour sa préservation que son développement et sa diffusion.

Initiatives relevant des communs : un phénomène répandu et multiforme

Des dispositifs de différentes natures

Une des premières surprises de l'inventaire a été de constater qu'étaient nommés « communs » ou « bien communs » aussi bien

des communs que des structures soutenant ou promouvant des communs sans les mettre en œuvre elles-mêmes. Il peut s'agir par exemple de structures (association, agence, etc.) promouvant l'habitat partagé en apportant informations et soutien aux porteurs de projets. Nous avons donc distingué les projets en bien communs et les structures de soutien. La figure 5 présente la répartition des cas recensés par catégories.

Figure 5 : Répartition des cas recensés par catégorie d'initiative



Les projets centrés autour d'une ressource commune sont plus que majoritaires (env. 68%). Les structures de soutien et de promotion (SSP) représentent quant à elles 21% des cas recensés. Une catégorie « divers » (10% de l'effectif) a été créée, elle rassemble des initiatives et projets n'entrant dans aucune des deux précédentes. On y retrouve par exemple des projets portés par des collectivités publiques (plateforme promouvant la mise en place d'un réseau d'alimentation durable dans la ville de Gand par exemple). En effet les collectivités semblent également se lancer dans des opérations de type « commun » ou du moins opérer un changement de modèle dans leurs modes de fonctionnement. Cette catégorie rassemble également des projets existant depuis longtemps et qui, bien que très intéressants dans leur objet paraissaient moins propres à éclairer le phénomène nous concernant (exemple l'association Kokopelli active notamment dans la protection de la biodiversité alimentaire et médicinale).

Parmi les structures de soutien recensées, on retrouve tout d'abord des organisations ou des collectifs de types bien connus :

- Des collectifs de protection ou de défense du patrimoine naturel et culturel. C'est le cas de New Mexico Acequias, association qui défend les systèmes d'irrigation traditionnels ;
- Des structures d'intermédiation œuvrant au soutien et au développement de projets relatifs aux secteurs industriel ou économique (13 cas recensés). La particularité ici tient au type de projets promus, à savoir des projets favorisant des solutions collectives ou communautaires dans des secteurs d'ordinaire dominés par des entreprises et/ou l'Etat (centrales citoyennes, jardins partagés, habitat partagé, etc.). On peut citer ici Terre de liens, Enercoop, Miel de quartier, Habicoop qui promeuvent respectivement l'accès à la terre pour les agriculteurs, le développement de centrales citoyennes, le déploiement par les habitants de fleurs à butiner pour la production d'un miel de quartier (partagé ensuite avec les habitants) et enfin la construction d'habitats partagés.

On trouve également des collectifs typiques des communs urbains tels que les collectifs de lutte contre des projets d'aménagement urbain (2 cas recensés). On peut citer ici des collectifs citoyens qui développent des projets urbains alternatifs face à des projets de rénovation menés par l'Etat, ou qui se mobilisent pour un aménagement concerté (ex : l'Atelier d'urbanisme de Grenoble ou le collectif « Fête la friche » à Lille).

S'y ajoutent des dispositifs moins classiques mais dont les missions s'inscrivent aussi en lien avec les communs urbains. C'est le cas des collectifs œuvrant à la sensibilisation, l'éducation et la formation relative à des sujets en lien avec la transition écologique ou le mieux vivre ensemble (6 cas recensés). Ces collectifs dont la structure juridique peut varier (associations, auto-entrepreneurs, collectifs) proposent des activités gratuites et/ou marchandes. Soutenant des micro-projets, ils visent à promouvoir certaines pratiques (le vélo, les communs, les jardins collectifs, l'anti-gaspi, l'alimentation bio).

Cette catégorie rassemble également des organisations hybrides allant du Think tank à des collectifs d'architectes/urbanistes. Ces organisations n'entrent *a priori* dans aucune catégorie habituelle. Les projets sont multiples et relèvent aussi bien de la production, de la démonstration, de l'expérimentation et ou de la sensibilisation. Les membres de ces collectifs peuvent être de natures différentes (acteurs privés, institutions publiques, entreprises, etc.) et le fonctionnement souvent en réseau. Ils œuvrent pour le développement d'objectifs sociétaux, les dépassant et ancrés dans l'idée de transition écologique et sociétale fondée sur la participation des habitants/usagers à la fabrique de la ville.

- La première catégorie de ces organisations correspond aux think tank et aux accélérateurs de projet (2 cas recensés). Leur objectif est de développer et promouvoir un nouveau modèle de société pour changer le système ou favoriser le développement de relations entre les acteurs d'un territoire au travers notamment d'une plateforme (ex : Oui Share ou Livin'coop et son outil communecter.org).
- La seconde rassemble des concepteurs et des architectes (7 cas recensés). On y retrouve plusieurs laboratoires citoyens espagnols, ainsi que les collectifs du type AAA (Ateliers d'architecture autogérée) et R-URBAN (cf. étude de cas Agrocité).

Des domaines d'activités également très variés

Au-delà de ces structures de soutien, nous avons recensé 99 projets et initiatives. Ils se rassemblent en 11 catégories qui se structurent autour de domaines d'activités. La figure 6 présente ces domaines et, à titre indicatif, le nombre de cas recensés.

Figure 6 : Les domaines d'activité des projets recensés

Domaines d'activité	Projets recensés
Agriculture urbaine	10
Aménagement urbain	12
Energie (centrales citoyennes)	6
Evènementiel	5
Financement et monnaies	4
Habitat participatif	2
Outils collaboratifs	4
Plateformes, dont : <i>4 De troc et d'échange</i> <i>10 De production de connaissances sur l'environnement naturel et construit</i> <i>2 De production de connaissances techniques</i> <i>2 Divers</i>	18
Services de coworking	6
Services et activités de proximité	16
Spots, dont : <i>3 Hot Spots</i> <i>1 Spots Agricole</i> <i>6 Spots art et culture</i> <i>1 Spots éco-design</i> <i>5 Spots Science et Innovation</i>	16
Total	99

On identifie un premier ensemble de projets relevant de domaines bien identifiés : **l'habitat participatif**, le **financement participatif** et les **monnaies locales**, et **l'agriculture urbaine** (jardins partagés et fermes urbaines). Le point commun de ces projets est de constituer une alternative collective et autogérée à des fonctions habituellement portées par des entreprises privées. Aussi, ils revendiquent d'apporter de *l'empowerment* à leur communauté (accès à la propriété et à du logement en centre urbain, à du financement, à de la terre cultivable, etc.). Dans leur sillage, on trouve des projets de **centrales citoyennes** qui, elles aussi, sont des alternatives aux formes classiques d'organisation industrielle et d'approvisionnement énergétique (gestion décentralisée et énergie renouvelable).

On citera ensuite les **services de coworking**. Souvent qualifiés de communs pour leur dimension collective (usage et parfois gestion), leur assimilation à cette catégorie est très discutable (Basile, 2019) dans la mesure où il s'agit plutôt de clubs au sens économique du terme. Ces espaces illustrent bien le Niveau 3 des initiatives relevant des communs : dans ces espaces, il existe souvent un objectif collectif affiché d'engagement, de partage, d'émulation et parfois de co-gestion qui explique sans doute le fait que certains y retrouvent des valeurs que l'on attribue aujourd'hui aux communs.

Parmi les cas recensés, certains relèvent de **l'évènementiel**. Il s'agit de festivals et d'initiatives ponctuelles et éphémères s'appuyant sur du *happening*. L'objectif ici est par exemple la sensibilisation et la promotion de l'anti-gaspi, de la culture « commun » et/ou de la promotion de l'ouverture des savoirs et des données, ainsi que de la collaboration *peer-to-peer* (ex : Disco Soupe, Occu-pai Vivat ou l'Open Week).

Les **outils collaboratifs** proposent des solutions alternatives à des outils existants de fonctionnement ou de gestion tels que Linux, Github (lieu d'hébergement et de gestion de développement de logiciel très utilisé par les *makers*), Discourse (logiciel libre pour forum de discussion en open source) ou Guifi.net (opérateur communautaire de réseau de communication). Au-delà des dimensions collective et/ou collaborative de ces outils, on y re-

trouve la dimension d'*empowerment* par le côté accessible à tous et open source.

Les **plateformes** sont des sites internet collaboratifs qui offrent divers services et que l'on classera ici en quatre catégories. La première regroupe des *plateformes de trocs et d'échange* qui permettent l'échange d'objets et de services (ex : La machine du voisin, ou Welcome to BookCrossing aux Etats-Unis). La deuxième concerne les *plateformes de création et de diffusion (PCDD) de données sur l'environnement construit et naturel*. Ces plateformes ont pour objectif, comme leur nom l'indique, de produire et mettre à disposition des informations sur l'environnement naturel (biodiversité, etc.) et construit (présence de services, d'entreprises, de monuments, etc.). On citera ici Open Street Map, TechOnMap, Telabotanica ou l'application Jungle Bus qui propose des plans de lignes notamment dans des villes qui n'en disposent pas. La troisième catégorie réunit les *plateformes de création et de diffusion de données techniques spécialisées* comme des plans et des schémas architecturaux (ex : Wikibuilding) ou encore des plans de modélisation et de conception (ex : Wikispeed qui propose les principes d'assemblage et détermination de toute la ligne de production de voitures par exemple). La dernière catégorie regroupe ici des « divers » soit les plateformes Open food facts et Open law.

Les **services et activités de proximité** regroupent un ensemble d'initiatives qui apportent des services aux habitants et usagers du territoire. On retrouve dans cette catégorie les épiceries collaboratives (ex : Superquinquin à Lille et la Louve), des initiatives en lien avec l'hébergement et le tourisme (ex : Hôtel du Nord à Marseille ou Couchsurfing), avec les télécommunications (ex : wifi gratuit à Bordeaux), la *mobilité* (ex : Pédibus, le service de livraison à vélo Coopcycle), ainsi que des divers (crèche collective, boîte à lire, etc.). Une autre catégorie, moins classique consiste en des activités hybrides combinant plusieurs services complémentaires structurés autour d'un concept ou un objectif. On retrouve ici typiquement un café proposant, en plus du service de restauration, une ressourcerie, un espace pour des ateliers ou des cours en lien avec le bien être (cours de yoga) ou les pratiques de durabilité (atelier de réparation). Ces lieux sont animés par de petits

entrepreneurs ou des collectifs qui portent un idéal au-delà du commerce qu'ils animent (créer du lien social, animer le quartier, diffuser des pratiques durables, sensibiliser, etc.). Ce sont des lieux d'expérience divers (au sens de Pine et Gilmore, 1989⁸) ce qui renforce l'attrait de ces espaces et leur valeur symbolique. On peut citer ici Adda à Nantes, la Coopérative Baraka à Roubaix, Le Panier rusé à Hellemmes ou encore le Bar commun à Paris.

Les spots sont des lieux hybrides dans lesquels se combinent des activités plus ou moins spécialisées (ex. : "spot" spécialisé dans le domaine de l'art et la culture, ou dans les domaines des sciences et de l'innovation). Autogérés de manière collective, ces espaces combinent activités productives et ouverture à la cité (événements, cours, services, ouverts à tous). Installés le plus souvent dans des friches urbaines ils permettent à des artistes, des petits entrepreneurs, des inventeurs en herbe, de trouver des espaces de travail et d'expérimentation accessibles financièrement en contrepartie d'une participation aux activités communes (entretien, ouverture à la cité, choix des orientations du site, etc.). Ces lieux constituent de véritables espaces d'interaction et d'apprentissage au sens de Corolleur et al. (2000). La diversité des profils présents (artistes, designers, artisans) et la proximité facilitent les projets croisés, les uns devenant les partenaires ou les sous-traitants des autres. Par leur ouverture à la cité (une des conditions de la dimension « commun ») les spots participent de l'image du quartier voire de la ville (lieu de culture, d'avant-garde, d'alternative) tout en promouvant des formes alternatives de gestion et de vivre ensemble propres aux communs urbains (auto-organisation, participation, etc.).

Ces spots se divisent en deux catégories : La première réunit les *spots spécialisés* dans un domaine d'activité tel que l'art et la culture (ex : le 6b, le Shakirail ou Volume ouvert à Lille), les sciences et l'innovation (ex : la Paillasse ou la Manufacture des Idées et des

8 Pine et Gilmore distinguent 4 registres de l'expérience que l'on peut retrouver ici : le divertissement (on peut y écouter un concert), l'esthétique (on peut assister à une exposition, déguster un bon repas), l'apprentissage (on peut suivre des cours, participer à des ateliers), l'évasion (on peut participer à une soirée jeu).

Nouvelles Expérimentations située en Rhône-Alpes), l'agriculture (l'Agrocité), l'éco-design (ex : le Recyclab). La seconde rassemble les *hot spots*. Non spécialisés, plus ou moins formels, ces lieux constituent symboliquement des espaces phares d'expression de l'alternative que représentent les communs. Médiatisés, connus, ils ont une aura et une diversité d'activités bien plus importantes que les spots spécialisés et participent ainsi de la diffusion du modèle auprès d'un large public. On retrouve ici des lieux comme les Grands Voisins, Common Josaphat à Bruxelles et La Condition Publique à Roubaix qui bien qu'orientée sur la culture accueille également d'autres types d'activités.

Le domaine de l'**aménagement urbain** rassemble des initiatives en lien avec la mise en place de projets d'aménagement public et/ou de transformation de la ville. On distingue ici deux catégories d'initiatives. La première consiste en actions de réappropriation d'espaces. Il s'agit de projets de mise en valeur par les habitants et les riverains d'espaces de plus ou moins grande emprise, délaissés ou non. On compte ici le cas berlinois du Templehofer (ancien aéroport devenu lieu de loisir et d'activités de proximité), les Incroyables comestibles qui promeut le développement de l'agriculture urbaine dans tous les coins et recoins de la ville, la piscine éphémère installée sur une place de Madrid par un collectif qui y propose des animations (EL Campo de la Cebada). La seconde catégorie concerne des projets d'aménagement en concertation. Il s'agit de projets de plus ou moins grande envergure, portés par des institutions publiques ou privées. Ces projets comprennent des activités de concertation engageant les populations locales et les habitants. On peut citer ici : les projets d'Ecoquartier de Loos en Gohelle, de la Friche de Fives Cail à Lille, de Gare remix Lyon Saint Paul et de la ZAC Pajol à Paris.

Les initiatives recensées, déclarées ou auto-déclarées comme relevant des communs, recouvrent un large spectre de domaines de la vie urbaine. Elles se structurent autour de ressources d'une grande diversité. Elles concernent des collectifs de tailles et de natures également différentes (des résidents, des riverains, des entrepreneurs, des spécialistes, etc.). Toutes cependant portent des valeurs communes d'auto-gestion, de durabilité (écologique et/

ou sociale), d'engagement pour le collectif et en particulier pour un collectif de proximité. La lecture transversale qui va suivre propose maintenant une analyse de la relation entre ces initiatives et le territoire.

L'inventaire et les études de cas réalisées ont mis en évidence la diversité des formes d'initiatives relevant des communs (la Matriochka, page 52) ainsi qu'une typologie de ces initiatives en lien avec leur rapport au territoire (cf. typologie Figure 2, page 30).

Pourquoi créer du commun ?

L'examen des motivations qui président à l'émergence de ces initiatives, révèle une triple revendication aux composantes non exclusives les unes des autres.

La résolution de problèmes sociaux fondamentaux constitue un premier champ de mobilisation, qui se déploie sur des enjeux tels que l'accès au logement ou à une alimentation de qualité par exemple. Elle s'exprime selon une grande diversité formelle allant de micro-réseaux locaux d'entraide à des dispositifs régionaux voire nationaux. Aux frontières poreuses avec les domaines d'intervention étatiques et des collectivités locales d'intérêt général, elles trouvent place sur les territoires en réponse aux défaillances des mécanismes traditionnels de régulation marchande et d'action publique. A ce titre, il n'est pas rare de voir les autorités locales tenter d'arrimer ces initiatives à leur dispositif d'intervention (en matière d'habitat ou d'aide sociale par exemple), ou – plus rarement – d'assister à des tentatives de « marchéisation » par certains acteurs pariant sur le potentiel consentement à payer lié à la fourniture d'un nouveau service.

On trouve à travers la critique des modes de régulation capitalistes un second ensemble de justifications à l'expérimentation de solutions alternatives se revendiquant des communs. Remettant en cause les principes structurant de l'échange marchand, de l'accumulation capitaliste et de la propriété privée, ces formes d'action collective sont l'expression de la volonté de fonder les échanges sur des liens sociaux d'une autre nature, au sein desquels le bénévolat et la gratuité ou le don, apparaissent centraux.

Ils sont souvent l'expression d'un désir de plus grande solidarité, de lutte contre les différentes formes d'exclusion sociale et économique, et de mixité sociale. Ces initiatives sont davantage ancrées dans un projet politique, et revendiquent l'expérimentation de voies alternatives au capitalisme dans la façon de faire société. Par rapport au premier type de revendication, c'est moins la résolution d'un problème de fourniture d'une réponse à un besoin qui est en jeu que l'adhésion à un système de valeur mettant en son centre l'intérêt de la communauté et de l'ensemble de ses membres.

Un dernier ensemble de revendications peut être identifié autour des enjeux d'expression démocratique et des modalités de prise de décision au sein des dispositifs d'action collective. Le mode de gouvernance mis en place pour la gestion du commun est alors une composante centrale de la démarche, faisant écho aux références issues de l'économie sociale et aux schémas d'organisation des débats favorisant la délibération et limitant les formes hiérarchiques de prise de décision. Si le modèle associatif se retrouve dans un grand nombre d'initiatives, c'est bien la référence à la sociocratie – entendue comme mode de gouvernance structuré via des cercles semi-autonomes de prise de décision et la logique de consentement de l'ensemble de leurs membres – qui constitue l'originalité de bon nombre de ces dispositifs de gestion des communs.

Les démarches de communs empruntent de manière plus ou moins marquée aux trois types de revendications, qu'elles combinent selon des modalités évolutives dans le temps. Elles partagent une volonté d'inventer des schémas innovants de gestion des ressources et de diffuser des modèles alternatifs de pratiques collectives voire de modes de vie et de références pour de nouvelles manières de faire société sur les territoires.

Pour réaliser les études de cas, nous avons sélectionné dix initiatives illustrant la diversité de rapports au territoire. Elles comprennent :

- 1 Hot Spot : les Grands Voisins
- 3 Spots spécialisés : Agrocité (agricole) ; La Paillasse (scientifique), le 6B (culturel)

- 2 Plateformes internet : Open Street Map, Tela Botanica
- 2 Jardins partagés : Comm'un jardin, Jardin ECObox
- 1 Dispositif évènementiel : Disco Soupe
- 1 Structure de soutien : Les Robins des Villes

Ces cas concernent des ressources de natures très diverses : des ressources matérielles (friches, sol arable, etc.), immatérielles (savoir-faire, connaissances, informations, etc.) des artefacts (immeubles, évènements, outils de sensibilisation, archives historiques etc.). Dépassant largement les cas classiques des ressources naturelles, ils s'inscrivent clairement dans les « nouveaux communs » (Hess, 2008). Les raisons d'émergence de ces initiatives sont diverses mais peuvent se classer en trois situations types. Les deux premières correspondent à celles décrites par Farrell (2014) ; raisons que nous complétons par la troisième et dernière catégorie :

- Protester contre l'enclosure (pour la protection de communs) ou pour la résolution de conflits d'usages et la protection des ressources. Ce motif est l'un des motifs centraux relevé par la littérature récente sur les communs (Coriat, 2013 ; Dardot et Laval, 2015). Elle trouve racine dans les mouvements contestataires contre la privatisation de ressources telles que l'eau (Commission Rodota), du patrimoine culturel en Italie (Festa, 2016), de l'habitat en Espagne (Juan, 2018) et de l'espace public en Grèce (Stavrvides, 2016). Or ce motif est relativement peu ressorti dans les cas recensés et étudiés. Cela tient sans doute à la méthode adoptée (nécessité de déclaration de l'initiative comme bien commun ou commun par le porteur du projet ou un tiers) et du contexte institutionnel et socio-économique français⁹. Dans un registre moins conflictuel, on relèvera cependant des initiatives dont l'objectif est la sensibilisation à des pratiques vertueuses en matière de durabilité et de protection des ressources (Disco Soup, Les Robins des villes). Il s'agit ici d'organiser des évène-

⁹ Il n'en reste pas moins que des initiatives non identifiées ou revendiquées explicitement en tant que communs (donc absentes de notre base de données), s'en rapprochent et s'inscrivent plus explicitement dans une logique d'opposition au marché. Parmi les situations emblématiques, citons par exemple le cas du quartier libre des Lentillères à Dijon (<https://lentilleres.potager.org/>).

ments festifs ou des formations, de disséminer les bonnes pratiques, de proposer une alternative dans les manières de faire.

- Créer de la valeur, à partir de nouvelles ressources (savoirs, savoir-faire, données, etc.) ou de ressources non utilisées ou sous-utilisées (délaisés urbains, espaces publics, friches). Plusieurs cas entrent dans cette catégorie. Agrocité, par exemple, crée de la valeur à partir de la reconversion d'objets existants (sol) ; Open Street Map, Tela Botanica, La Paillasse, à partir de la production de nouveaux objets (données, plateforme, savoir-faire scientifiques).
- Combler un manque de services dans un contexte d'absence ou de retrait de l'Etat (AMAP, habitat partagé, spots culturels, etc.). Cette dernière catégorie que nous avons ajoutée à la lumière de l'inventaire et des études de cas réalisées concerne un grand nombre d'initiatives. Le 6B, la Paillasse, les Grands Voisins (fournir un espace de travail, d'exposition ou d'expérimentation accessible financièrement à des entrepreneurs créatifs ou à des inventeurs) ou encore les Jardin ECObox.

Ces trois catégories ne sont pas exclusives l'une par rapport à l'autre. Combler un manque peut entraîner la création de valeur (le 6B est aujourd'hui un lieu connu et reconnu sur la scène artistique européenne, des innovations ont vu le jour à la Paillasse, etc.) et inversement. Mais l'impulsion initiale, ce qui motive les acteurs porteurs et les moyens engagés au démarrage seront différents. Aussi les reconversions d'objets-ressources observées peuvent parfois entraîner de vraies ruptures en termes d'usages (du bâtiment industriel au centre culturel), d'acteurs (de l'entreprise industrielle au collectif de créatif) et d'organisation (ouverture du site au public, ancrage local, etc.).

Des collectifs plus ou moins structurés porteurs d'une offre de service aux dynamiques différenciées

Les initiatives étudiées offrent toutes des combinaisons d'activités alliant l'offre de services (accès à des espaces de travail, services d'intermédiation, accès à des laboratoires, paniers de légumes, organisation d'activités festives et de promotion, plateforme, etc.) et

activités pédagogiques ou de dissémination en lien avec l'objectif collectif poursuivi (éducation populaire, organisation d'évènements, cours et ateliers, rencontres). Ces activités font partie intégrante du « modèle » voire en constituent le cœur (Disco Soupe se destine à lutter contre le gaspillage, les Robins de villes agissent pour une ville comestible ...). On est ici dans le cadre d'activités alliant production et services au collectif.

La multiplication des activités est également liée aux modèles d'affaires de ces structures qui cherchent à diversifier les sources de financement pour plus d'indépendance et moins de précarité. Adhésions, bénévolat, subventions, participation aux frais par des résidents (pour la location d'espace), revenu d'activités (restauration, bar), dons en monnaie ou en nature, prestations diverses (expertise, MOOC, accompagnement de projets, etc.), financement participatif (KissKissBankBank), et partenariats sont autant d'outils déployés pour équilibrer les budgets.

Les communautés associées aux initiatives analysées, à savoir les usagers réguliers et les participants actifs sont comme prévu de tailles diverses, de moins d'une centaine de personnes à plus de 2000. Ces chiffres sont à comprendre comme des ordres de grandeur car la définition même de la communauté nécessiterait d'être affinée et précisée pour un comptage plus précis.

A l'origine de la plupart des projets, on retrouve des personnes issues des catégories sociales supérieures (des architectes, des urbanistes principalement et aussi des ingénieurs spécialisés). Autour d'eux gravitent ensuite des usagers dont les profils sont très variés (professionnels, habitants voisins, visiteurs réguliers, migrants, etc.). Comme évoqué plus haut, la volonté d'ouverture, de mixité sociale et d'inclusion fait partie intégrante de ces projets.

Aussi l'arsenal symbolique (la narration accompagnant le projet, les outils de communication) est un élément qui apparaît important et qui dans certains cas est particulièrement élaboré et travaillé (Disco Soupe, les Grands Voisins).

En effet, le pouvoir d'action et de dissémination du commun en dépend car c'est cet arsenal qui définit l'identité de l'initiative, ex-

placite ses objectifs et sa démarche, suscite l'adhésion, fonde le dénominateur commun de la communauté, justifie le projet et le fait rayonner le cas échéant. On observe en effet deux dynamiques de dissémination et de reproduction de ces communautés : le bourgeonnement et la ruche.

La dissémination par bourgeonnement se retrouve dans plusieurs dispositifs (Comm'Un Jardin, ECObox, Disco Soupe) et suit le schéma suivant (figure 7) :

Figure 7 : La dynamique de bourgeonnement



Une association mère investit ou encourage la création d'initiatives qui mettent en œuvre son objectif (ex : développement de jardins partagés auto-gérés pour améliorer la qualité de vie dans la ville). Par une mairie, elle obtient l'accès à une friche ou un délaissé, construit un jardin partagé en lien avec les voisins et les habitants du quartier, transmet son savoir, ses méthodes, son approche et sa vision. Son objectif est de structurer un collectif : qu'une association qui puisse prendre le relais et poursuivre l'animation du jardin en toute autonomie soit créée. L'association mère peut alors se retirer et poursuivre ses activités ailleurs. Son objectif n'est pas de s'étendre et de gérer une multitude de sites, mais de disséminer, reproduire et répliquer son concept, son approche à travers le territoire. Pour cela, elle fonctionne en encourageant la création de nouvelles communautés qui relayent ainsi son action, bon an mal an et en toute indépendance. A noter que le passage à l'autonomisation du nouveau collectif n'est pas toujours aisé. Il manque parfois de personnes ressources, soit des usagers prêts à s'investir sur la durée, les compétences et les savoir-faire en matière d'animation du collectif ou de l'activité peuvent venir à manquer une fois l'association mère retirée.

La dynamique de la ruche est, elle, très différente. On la retrouve par exemple au Grands Voisins, au 6B ou à la Paillasse. Elle peut se schématiser comme suit (figure 8) :

Figure 8 : La dynamique de la ruche



L'association mère développe un projet qui se cristallise autour d'une structure (bâtiment, une plateforme, une friche de grande taille, etc.). Elle va investir ou développer une structure pour y déployer son activité. Celle-ci s'étoffe, se spécifie et se densifie au fur et à mesure du temps. L'émulation et les relations entre les membres de la communauté se développent au sein de la structure. Le niveau d'organisation se complexifie, les règles se précisent et le rayonnement du lieu, à savoir son influence sur son environnement immédiat et dans sa sphère d'action (ex : scène artistique, monde de l'aménagement, etc.) s'étend toujours plus. Cette structure est en soit unique, elle n'a pas vocation à être reproduite ni répliquée. Ce n'est pas un prototype. En revanche peut venir s'y inspirer toute personne aspirant à développer une démarche de ce type. La dissémination se fait par des individus qui, à un certain moment, peuvent quitter la structure (la ruche) pour poursuivre leurs activités et fonder à leur tour une colonie indépendante de la structure mère.

Dans ces deux dynamiques, ce qui est disséminé et reproduit, c'est avant tout l'idée, le concept, la démarche, l'objectif de l'association mère. Plus ceux-ci sont construits, précis et pensés plus la dynamique semble pouvoir opérer et perdurer à long terme.

Les initiatives étudiées opèrent pour la plupart à différentes échelles. Elles entretiennent des relations de proximité par le

biais de leur communauté (voisinage), par les partenariats régionaux qui viennent étoffer leur offre (ex : le Jardin ECObox accueille une AMAP) et aussi par les liens qu'elles ont avec les collectivités locales. Elles entretiennent également des relations à distance dans le cadre de leur activité (financements participatifs, réponse à des appels d'offre européen, lien avec des initiatives du même type, etc.), des réseaux desquels elles sont issues (Disco Soupe est le bourgeon français d'une initiative née en Allemagne) mais aussi au travers de leur rayonnement qui peut être international (ex : le 6B ; la Paillasse, les Grands Voisins). Les plateformes étudiées sont un cas intéressant, car bien qu'opérant à l'échelle mondiale, elles sont saisies de manière différenciées à travers l'espace (certaines villes, territoires sont très renseignées d'autres moins), ceci dépend du degré d'activité des communautés locales et de pénétration de la plateforme (certaines institutions publiques s'en servent d'autres pas). Aussi des rencontres et des ateliers sont organisés par les associations nationales pour animer la communauté. Ces dispositifs sont donc loin d'être déterritorialisés...

Ceci nous amène à un autre aspect qui est celui de l'intensité institutionnelle. Dans les cas étudiés, celle-ci se traduit notamment par le fait que certains projets s'insèrent dans des projets plus vastes portés par les collectivités : l'Agrocité constitue par exemple un des maillons d'un vaste projet d'aménagement (quartier des Agnettes à Gennevilliers), les Grands Voisins s'inscrivent dans le cadre du réaménagement de l'ex-hôpital Saint-Vincent-de-Paul, le 6B constitue une ressource reconnue aussi bien par le bailleur (promoteur privé) que par la collectivité locale (il est désormais inscrit au PLU), la Paillasse entretient des liens avec le cluster Silicon sentier. Cette insertion dans le maillage institutionnel ancre de fait les dispositifs dans leur territoire.

Ce que disent ces initiatives de la fabrique urbaine

Le mouvement des communs apparaît engager une évolution de la « fabrique » de la ville, dont les traits caractéristiques consisteraient en une mutation autour des modes de gouvernance sur les ressources communes, et la recherche d'un surcroît d'inclusion, d'équité et de démocratie délibérative. Ces initiatives liées aux

communs seraient potentiellement contributrices au renforcement des dynamiques locales dans les domaines qu'elles investissent. La contribution touchant à la qualité de vie (économie résidentielle/présentielle) mais aussi à l'innovation (économie productive). Elles ont pour caractéristiques une attention renforcée à l'implication des usagers, et la création de dispositifs originaux de gestion de la ressource, fondée sur la structuration de réseaux qui évoluent au fil des développements successifs, et des problèmes rencontrés dans une logique d'expérimentation et d'apprentissage liée à l'action collective.

Leur examen plus précis témoigne cependant de liens au territoire plus ou moins étroits, allant d'une localisation en un lieu donné, sans pour autant que l'activité considérée ne s'ancre véritablement dans l'espace urbain, à des configurations plus ouvertes, pensées selon une logique d'insertion du commun dans le quartier dans lequel il est localisé (Grands Voisins, Agricité...)

Au regard des formes d'action collective se dessinant en lien entre développement urbain et communs, trois figures de la fabrique de la ville peuvent être identifiées.

- La « **ville augmentée** » par les communs, caractérisée par des initiatives qui émergent pour répondre à un besoin non pouvu par le marché et les services publics. Les démarches expérimentales sont souvent liées à des enjeux de bien-être (accès à des ressources, à de nouveaux services, ...). Les TIC offrent un potentiel important pour l'invention de formes nouvelles d'expression de ces communs.
- La « **ville contestée** » par les communs se caractérise par des initiatives qui prennent forme en opposition aux modes classiques de structuration de la ville marqués par des logiques d'enclosure des espaces, de privatisation des services, et d'individuation des modes de vie. Elle prend forme par exemple à travers des opérations désormais emblématiques des nouveaux communs urbains comme les mouvements en faveur d'un système alternatif de gestion de l'eau à Bologne ou Naples, ou d'habitat partagé à Barcelone.

- La « **ville réinvestie** » par les communs se caractérise par des initiatives qui se créent dans les interstices de la ville (jardins partagés, Grands Voisins). Ils occupent souvent des espaces laissés vacants du fait de la dynamique capitaliste sise sur une logique de rentabilité et de mobilité des capitaux, et qui délaisse les espaces frappés d'obsolescence technique ou économique.

Cependant, ces initiatives sont souvent fragiles et temporaires, interrogeant la viabilité de leur modèle économique, fondé en grande partie sur une combinaison de bénévolat et de subventions, auxquels peuvent s'ajouter des cotisations de montants modestes. Aucun modèle type ne se dégage véritablement concernant l'attribution des subventions publiques. Tantôt, elles sont attribuées aux structures pilotes du commun, indépendamment de la démarche de commun, et mobilisées ensuite dans ce cadre. Tantôt, elles sont directement et explicitement allouées dans le cadre de cette opération ; intervenant selon les cas en amont ou lors de son démarrage, ou au contraire après une certaine période d'activité, dans une seconde étape de la vie du projet. Dans d'autres cas, l'absence de recours à toute subvention publique est même revendiquée comme gage d'indépendance à l'égard des autorités publiques. Ces dernières peuvent par ailleurs soutenir les initiatives de communs par d'autres moyens, à commencer par la mise à disposition de locaux. Certaines initiatives développent par ailleurs des activités rémunératrices afin de poursuivre ou élargir l'expérimentation, soit directement dans le cadre des actions qui sont mises en œuvre, soit via la mise à disposition d'un espace permettant d'engager une activité rémunératrice pour des personnes membres de la communauté du commun.

Au-delà des risques liés à la fragilité économique des modèles identifiés, c'est la nécessité d'implication en tant que moteur des communs qui interroge leur potentiel de pérennité à long terme. Le rôle central du bénévolat a pour corrolaire le risque de rotation des personnes impliquées, auquel est susceptible de s'ajouter une érosion de l'investissement. De sorte que le dispositif de gouvernance et d'animation mis en place doit veiller à perpétuer un certain dynamisme, de manière à maintenir la mobilisation des parties prenantes.

Le succès du mouvement des communs fait également courir le risque de « common-washing » de la part d'acteurs qui pourraient tenter de récupérer les vertus de collaboration, d'ouverture et de partage associées à ces initiatives pour en tirer un profit économique et redorer leur image. Une telle tentative de récupération et d'usurpation a par exemple été menée par une entreprise privée tentant de s'approprier l'aura de la démarche Disco Soup. La communauté a dû se mobiliser rapidement pour engager une campagne de dénigrement de cette opération. Mais d'autres formes de récupération sont susceptibles de se produire, notamment de la part des autorités publiques locales.

Le foisonnement et la diversité des initiatives composant le mouvement des communs définissent une mosaïque de situations dont il peut sembler difficile d'identifier les contours et les rapports avec les formes institutionnelles dominantes que sont les régulations marchandes et les dispositifs d'intervention publique. Cette diversité interroge les rapports plus ou moins étroits qu'entretiennent ces initiatives avec les modèles de développement qu'elles entendent confronter et leur capacité à proposer des alternatives dépassant le stade de niches d'expérimentation sociale. En d'autres termes, cela conduit à échafauder des scénarios relatifs à des futurs envisageables pour le mouvement des communs.

- La première hypothèse est celle d'une opposition durable entre ce mouvement des communs et les formes institutionnelles marchandes et publiques qui supportent le modèle de développement capitaliste dans sa configuration actuelle. Les communs peuvent ainsi être interprétés comme l'expression des fragmentations socio-économiques, et s'inscrivent en réaction au mode de régulation dominant.
- La deuxième hypothèse est celle d'une absorption progressive du mouvement des communs au sein du modèle économique dominant, confirmant la résilience de ce dernier par sa capacité à intégrer les innovations sociales, économiques et institutionnelles qui se développent dans ses marges pour initier sa recomposition. L'hybridation des modes dominants de gouvernance des ressources, par l'incorporation de principes portés

par les communs, est synonyme d'une innovation institutionnelle condamnant l'engouement actuel à n'être en définitive qu'un épiphénomène.

- Le troisième scénario est celui d'un maintien dans la durée d'initiatives relevant des communs, établissant une coexistence pérenne entre ce mouvement et les institutions du néolibéralisme. Soupape du modèle économique dominant, l'ensemble des initiatives se référant aux communs, dans sa variété formelle, peut alors être considéré comme un espace refuge et/ou d'expression des oppositions pour ceux qui sont exclus du cœur du modèle capitaliste ou n'adhèrent pas à ses valeurs et à ses principes de fonctionnement ; tout en étant cantonné dans les marges du système.
- Dans le quatrième scénario enfin, le mouvement des communs est porteur d'une transition de grande ampleur pouvant permettre une transformation en profondeur du modèle économique dominant et fonder les bases d'une économie articulant nouveau rapport à la propriété, définition de modes de gouvernance plus inclusifs, invention des formes nouvelles de gestion des ressources permettant d'alléger la concurrence des usages et la pression sur les écosystèmes.

Bien-sûr, il apparaît difficile de prédire aujourd'hui le potentiel de réalisation de l'un de ces scénarios, et comme tout exercice de ce type la construction de futurs hypothétiques sert avant tout à interroger le présent. Ils permettent notamment d'appréhender les enjeux de cohérence institutionnelle du mouvement des communs dans son ensemble et son rapport aux schémas de régulation dominant, notamment dans la perspective de répondre aux enjeux de cohésion territoriale et de réalisation des objectifs de développement durable.

En effet, face aux processus de privatisation et de marchandisation de l'espace public, et à l'accroissement des inégalités socio-territoriales, les communs se revendiquent en tant que levier de réinvention démocratique de la gouvernance urbaine sur la base de synergies territoriales. Outils de mobilisation et d'autolégitimation, en réponse au sentiment d'injustice de l'action publique, ils font pré-

valoir l'intérêt communautaire comme espace social structural permettant la réalisation d'un intérêt général dont les fondements et la défense ne seraient plus assurés dans les interventions des acteurs publics. Cette position de principe souligne cependant le risque d'accaparement exclusif des ressources territoriales par les membres de la communauté gestionnaire du commun au détriment du reste de la population, mettant en exergue un processus de clubisation potentielle, déjà souligné dans certaines études traitant des communs.

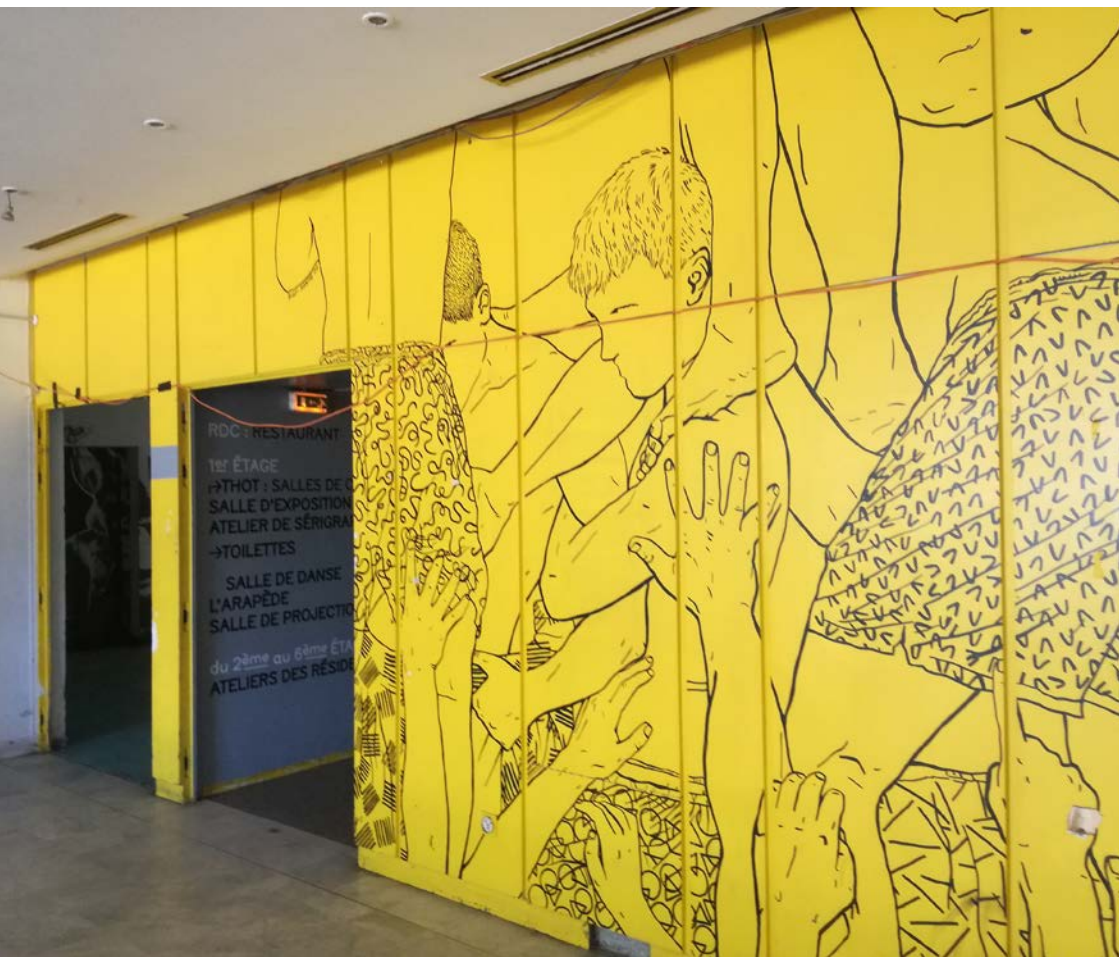
Parallèlement, dans un contexte où les autorités locales peinent à trouver des solutions, face aux enjeux auxquels sont confrontées les villes et plus largement les territoires, le dynamisme des initiatives liées aux communs, la créativité des solutions mises en place, et le succès indéniable de bon nombre d'entre-elles sont autant de raisons pouvant amener les acteurs publics à tenter de les intégrer à leurs dispositifs d'intervention, voire de se les réapproprier, afin de leur allouer des ressources supplémentaires et leur offrir un déploiement territorial plus vaste, ou encore de les contrôler pour éviter qu'elles ne prennent trop d'ampleur et ne les débordent.

A contrario, les études de cas menées dans le projet Biscote soulignent également le soutien bienveillant de certaines collectivités locales envers ce type d'initiatives, ou à l'inverse le déficit d'implication voire la mise en œuvre de stratégies ne leur permettant pas de se maintenir dans la durée.

Les initiatives faisant référence aux communs relèvent ainsi un mouvement de réappropriation de la ressource par les collectifs concernés. Les possibilités d'accès et de gestion ne transitent dès lors plus par la détention de droits de propriété détenus par des individus ou des formes privées d'organisation, mais au contraire sont permises par l'appartenance à la communauté. Cette dernière établit ainsi les conditions d'entrée en son sein, les faisceaux de droits dans leur diversité fonctionnelle et les statuts qui y sont associés, selon des schémas et des modalités délibératives d'autorégulation rappelant pour l'essentiel les modèles conceptuels éprouvés par Ostrom. Dans ces situations la valeur de la ressource est étroitement liée à la qualité de la gestion menée par la commu-

nauté et les potentialités d'usage qu'elle autorise, bien plus qu'à son potentiel d'échange marchand.





ROCK RESTAURANT
1er ÉTAGE
→ THOT : SALLES DE C...
SALLE D'EXPOSITION
ATELIER DE SÉMINAIRE
→ TOILETTES
SALLE DE DANSE
L'ARAPÈDE
SALLE DE PROJECTION
du 2ème au 6ème ÉTAGE
ATELIERS DES RÉSIDANTS

Le 6B, Crédit : Léa Canevet

PARTIE 3

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette recherche, à travers les typologies rendues possibles par l'exploitation de la base de données, et les études de cas approfondies, a permis un examen à la loupe d'un phénomène foisonnant et encore peu instruit. Elle a notamment mis en évidence l'hybridité d'initiatives formant une famille bigarrée qui loin de se ranger derrière une forme canonique des communs revêt des atours multiples, empruntant à l'économie marchande et à la sphère des start-ups, aux modèles d'Économie sociale et solidaire - ESS ou d'intervention publique pour composer des configurations originales de gestion de la ressource.

Elles se composent également de collectifs d'acteurs souvent complexes et pluriels, expérimentant des formes alternatives de production et de management de la ressource, qui prennent appui sur les dynamiques urbaines (et leurs manques) et les institutions qui les composent (et leurs lacunes) pour se déployer. Et à l'inverse, qui proposent, à travers leur contribution au mouvement des communs, des ressources contribuant à une nouvelle façon d'envisager la fabrique de la ville.

Au-delà des initiatives recensées et de leur examen, le dynamisme du mouvement des communs interroge les potentialités d'impact territorial de ces opérations. Généralement, oscillant entre petite communauté discrète et phénomène à la force symbolique retentissante, mais spatialement circonscrit, les projets de communs peuvent être questionnés sous l'angle de leurs potentialités à changer d'échelle pour accroître leur influence sur les dynamiques urbaines, sur l'opportunité qu'il y aurait à mener ce type de stratégie de croissance et sur les modalités de la conduire.

La contribution des communs à un modèle renouvelé de développement territorial suppose aussi de considérer la nécessité de basculement d'une ressource gérée par une communauté selon des règles de gouvernance qu'elle a auto-établies à la complexité

systémique du développement territorial ; prenant en compte les modalités d'articulation entre ces différents objets, et les formes d'organisation et de gestion associées. Faut-il envisager l'hypothèse que puissent se structurer des « bouquets de communs » à l'échelle des quartiers ou des territoires ? Ensembles de ressources complémentaires, gérées selon des modalités de gouvernance compatibles, permettant de structurer une nouvelle manière de fabriquer la ville ? Va-t-on devoir considérer l'hypothèse d'une hiérarchisation des communs pour organiser la pluralité des initiatives ? Court-on le risque d'une concurrence entre communautés, qui pourraient promouvoir des formes de gestion collective de la ressource ? Ainsi, par exemple, que ce serait-il passé si un projet alternatif de commun avait été proposé face à l'initiative des Grands Voisins ? Dans leur capacité à proposer des modes de gouvernance innovants, tout comme à travers l'atout marketing et touristique que constituent désormais ces spots, on peut penser que le soutien à tel ou tel projet peut devenir alors un enjeu stratégique pour la collectivité locale.

Trois types d'enjeux peuvent être identifiés pour le futur des communs.

• **Des enjeux de gouvernance.** L'examen des dispositifs de gouvernance est au cœur de la compréhension des modalités de gestion des ressources liées aux communs. Les formes nouvelles de coordination qui émergent dans le cadre des communs urbains constituent encore un ensemble disparate, évolutif et méconnu, se dotant de règles de fonctionnement qui se structurent au fil des étapes de cette nouvelle manière de faire la ville. Marqués par des modes de gouvernance décentralisés « par le bas » et adaptatifs « règles flexibles », une organisation résiliente et des principes d'intégration des parties prenantes, les communs proposent des formes originales de gestion de la ressource. Elles questionnent sur un nouveau rapport à la propriété pour des ressources sujettes à de nouvelles formes d'enclosures (espace public) ou dont les usages commencent à devenir stratégiques pour les villes (données numériques).

Il s'agit également de porter attention aux modalités de scalabilité des initiatives relevant des communs, c'est-à-dire à la manière dont ils vont pouvoir s'adapter et gérer leur croissance et le développement sur les territoires. Le changement d'échelle d'une initiative, ou sa reproduction sur un territoire, ou en d'autres lieux, questionnent les conditions de résilience du dispositif, sa capacité à s'extraire du contexte et des conditions initiales qui l'ont vu naître. Enfin, se posent aussi des problématiques de contrôle et d'appropriation des communs par les autorités publiques, qui voient dans ces initiatives la possibilité d'innover dans leurs pratiques de gestion des ressources stratégiques pour le développement des territoires dont elles ont la charge.

• **Des enjeux de développement territorial.** Par leur potentiel d'inclusion et leur extension à l'échelle du territoire, les communs peuvent être conçus comme des vecteurs de construction territoriale, fondés notamment par le renforcement du sentiment d'appartenance, de réappropriation et de construction d'une identité collective en lien avec le territoire. Cependant, l'articulation des communs avec les orientations de développement, à l'œuvre sur le territoire, et leur contribution aux objectifs de développement reste à envisager de manière plus précise. Mais aussi, il s'agit de considérer la manière dont les différentes initiatives, relevant des communs, peuvent s'ajuster sur le territoire ; dans une logique de potentielle complémentarité mais également avec un risque de concurrence, voire d'incompatibilité entre elles, que ce soit sur le plan des modes de fonctionnement et des règles de gouvernance, ou des usages de la ressource.

• **Des enjeux de transition.** Face à la nécessité de reconsidérer les modèles de développement à l'œuvre sur les territoires pour engager des dynamiques allant dans le sens des ODD, quelle est la place du mouvement des communs ? Peuvent-ils constituer un levier permettant d'accélérer les processus ou, au contraire, la mobilisation de ressources et d'énergies affectées de manière sous optimale à un moment charnière où il convient de se réinterroger sur des modalités innovantes de fabrication de la ville ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BASILE, M. (2019), Le *coworking*, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires, *Réseaux*, 2019/2-3 (n° 214-215), 289-318.

CALAME, P. (2015), Les communs territoriaux, *Revue urbanisme, A la recherche du bien commun territorial*, HS 52, 18-19.

CAMAGNI, R., et MAILLAT, D. (2006), Milieux innovateurs : théorie et politiques, Economica, Paris.

CAPELLO, R. (2007), *Regional economics*, Routledge, Londres.

COLLETIS, C., et PECQUEUR, B. (1994), *Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires*, In : *Organization of production and territory: local models of development*, Pavia-Gianni Iuculano Editore, 95-115.

COROLLEUR, F., BOULIANNE, L.M., CREVOISIER O., et DECOUTERE, S. (2000), Ville et innovation, le cas de trois villes de Suisse occidentale, in : CREVOISIER O. ET CAMAGNI R. (éds), *Les milieux urbains : innovation, système de production et ancrage*, Enquête GREMI V, Neuchâtel : EDES et GREMI, 69-102.

CORIAT, B. (2013), Le retour des communs, *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n°14, <http://journals.openedition.org/regulation/10463>

CORIAT, B. (2015), Le retour des communs: la crise de l'idéologie propriétaire, Éditions Les Liens qui libèrent, Paris.

CORIAT B., ORSI F. (2002), « Establishing a New Regime of Intellectual Property Rights in the United States, Origins, Content Problems », *Research Policy*, n°31, Nov-Dec, 1491-1507.

CORPATAUX, J., CREVOISIER O., et THEURILLAT T. (2009), The Expansion of the Finance Industry and Its Impact on the Economy: A Territorial Approach Based on Swiss Pension Funds, *Economic Geography*, 85 (3), 313-334.

COURLET, C., et PECQUEUR, (2008), *L'économie territoriale*. Presses universitaires de Grenoble.

CREVOISIER, O. (2001), L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'Economie Régionale Urbaine*, (1), 153-165.

CREVOISIER, O. (2010), La pertinence de l'approche territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (5), 969-985.

CREVOISIER, O. et CAMAGNI, R. (eds) (2000), *Les milieux urbains: innovation, systèmes de production et ancrage*, EDES : Institut de Recherches Economiques et Régionales, Neuchâtel, Suisse, Suisse, vii+360 p.

DARDOT, P. et LAVAL, C. (2015), *Commun : essai sur la révolution au XXIe siècle*, La Découverte, Paris

DAVEZIES, L. et TALANDIER, M. (2014), *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ?*, La Documentation française, Paris.

DEFALVARD, H. (2015), *La révolution de l'économie (en 10 leçons)*, Éditions de l'Atelier.

DEFALVARD, H., L'HORTY, Y., LEGENDRE, F. et NARCY, M. (2013), *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire: XXXIIIIes Journées de l'Association d'économie sociale*, Presses universitaires de Louvain.

EVANS, J. et JONES P. (2008), Rethinking sustainable urban regeneration: ambiguity, creativity, and the shared territory, *Environment and Planning A*, vol. 40, 1416-1434.

FARRELL, G. (2014), Biens communs dans les sociétés urbanisées, In : *Protéger les générations futures par les biens communs*, BAILEY, S. et FARRELL, Farrell et MATTEI, U., Conseil de l'Europe, 235-257.

FESTA, D. (2016), Les communs urbains. L'invention du commun, *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°16, 233-256.

- FINFGELD, D. L. (2003), Metasynthesis: The State of the Art - So Far, *Qualitative Health Research*, 13(7), 893-904.
- FOSTER, S. et IAIONE, C. (2015), The City as a Commons, *Yale Law & Policy Review*, vol. 34, n°2, 280-349.
- GILLY, J. P., TORRE, A. (2000), Dynamiques de proximité. Editions L'Harmattan, Paris.
- HARDIN, G., (1968), The Tragedy of the Commons, *Science*, vol. 162, n°3859, 1243-1248.
- HESS, C., (2008), Mapping the New Commons (SSRN Scholarly Paper no ID 1356835), SSRN *Scholarly Paper, Social Science Research Network*, Rochester, NY.
- HESS, C., et OSTROM E. (eds), (2017), Understanding Knowledge as a Commons : From Theory to Practice, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press.
- IAIONE, C. (2015), Governing the Urban Commons, *Italian Journal of Public Law*, Vol. 7, Issue 1, 170. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=2589640> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2589640>
- JUAN, M. (2018), Les communs urbains à Barcelone : vers une ré-invention de la gouvernance territoriale ?, *Espaces et sociétés*, vol. n° 175, n°4, 35-49.
- KEBIR, L., NAHRATH, S. et WALLET, F. (éds.) (2018), *Biens communs et territoires, Espaces et sociétés*, vol. n° 4/175
- KRUEGER, R., et AGYEMAN J. (2005), Sustainability schizophrenia or « actually existing sustainabilities ? » toward a broader understanding of the politics and promises of local sustainability in the US, *Geoforum*, 36, 410-417.
- LASIDA, E., (2014), Des biens communs au bien commun. Une lecture économique de la pensée sociale de l'Église, *Transversalités*, n°131, p. 65-76.
- MESTDAGH, L. (2016), Jardins éphémères, motivation intacte : les équipes de jardiniers partagés, *Socio-anthropologie*, n°33, 101-112.

MUSGRAVE, A. R. et MUSGRAVE, P. (1973), *Public Finance in Theory and Practice*, McGraw-Hill. New York.

NAHRATH, S. (2015), « Bien commun » in BOURG, D., et PAPAUX, A. (eds) *Dictionnaire de la pensée écologique*, Presses Universitaires de France.

ORSI, F. (2014), Réhabiliter la propriété comme bundle of rights : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ?, *Revue internationale de droit économique*, vol. t. XXVIII, n°3, 371-385.

OSTROM, E. (1990), *Governing the commons: the evolution of institutions for collective action*, Cambridge Univ. Press, Cambridge.

OSTROM, V. et OSTROM, E. (1977), « Public goods and public choices », In SAVAS, E. S. (ed.), *Alternatives for Delivering Public Services: Toward Improved Performance*, 7-49. Boulder, CO: Westview Press.

PINE, B. J. et GILMORE J. H. (1999), *The Experience Economy: Work Is Theatre & Every Business a Stage*, *Harvard Business School Press*, Harvard.

SAMUELSON, P. A. (1954), The pure theory of public expenditure. *The review of economics and statistics*, 387-389.

SCHEROMM, P. (2015), L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol.6, n°1, <http://journals.openedition.org/developpement-durable/10726>

SCHLAGER, E. et OSTROM, E. (1992), Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis, *Land Economics*, vol. 68, n°3, 249-262.

STAVRIDES, S. (2016), *Common space: the city as commons*, Zed Books, London, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

TORRE, A. et WALLET, F. (2011), La gouvernance territoriale au service des processus et politiques de développement des territoires, in Resmini L., TORRE A. (eds), *Competitivita Territoriale: Determinanti e Politiche*, Franco Angeli, Milan.

Les contributeur(trice)s à la recherche

Leïla Kebir, Université de Lausanne, IGD

Le projet a été réalisé alors qu'elle était enseignante-chercheure au Lab'Urba, École des ingénieurs de la Ville de Paris, Université Gustave Eiffel (coordinateur scientifique)

Frédéric Wallet, UMR-SADAPT, INRAE-Université Paris-Saclay

- Leïla Kebir est professeure en tourisme et économie territoriale à l'Université de Lausanne. Elle travaille depuis plus de dix ans sur la question du développement territorial dans le contexte de la globalisation et, plus récemment, de la transition écologique. Son parcours de recherche se structure autour de deux entrées complémentaires : les ressources territoriales et l'organisation des activités productives et de l'innovation.
- Frédéric Wallet est chercheur en économie géographique à l'INRAE, Université Paris-Saclay. Il anime notamment depuis 2008 le programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), et a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur les dynamiques de développement régional et rural. Son travail s'articule actuellement autour de trois questions : la gouvernance des stratégies territoriales d'économie circulaire, les initiatives en faveur de la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation, et la place des communs dans les dynamiques de transition des territoires.

Kebir, L., Nahrath, S. & Wallet, F. (éd.), (2018), *Biens communs et territoires*, Dossier Espaces et société, Editions Eres, 4/175.

Kebir, L. & Wallet, F., (2019), Biens communs et développement territorial : Éléments de réflexion autour des enjeux de gouvernance. Dans P. Michon, *Les biens communs, un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 131-160.

BISCOTE

BIENS COMMUNS ET TERRITOIRES - ENJEUX ET PERSPECTIVES



Le projet scientifique « BienS COmmuns et TErritoire » (BISCOTE) porte sur le thème émergent des biens communs en tant que nouvelle approche de création et de gestion des ressources urbaines et territoriales.

Le projet se décline en deux volets :

- un volet théorique et conceptuel structuré autour de séminaires et d'échanges entre chercheurs, et avec des praticiens.
- un volet plus empirique et opératoire construit autour de l'identification et de l'analyse de ces « nouveaux communs », et des initiatives y afférant en France et à l'étranger. L'objectif est d'alimenter les débats, de comprendre les logiques et processus à l'œuvre, et surtout d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques en la matière.

Que sont ces « nouveaux » biens communs, en quoi consistent-ils concrètement ? Qu'est-ce qui explique leur dynamisme actuel ? Quelles implications ont-ils en termes d'acteurs, de coordination, de gouvernance et de cadre juridique ? En particulier en termes d'équité et de gestion à long terme des objets-ressources concernés ? En quoi participent-ils au développement des territoires, urbains notamment (mais pas seulement) ? En quoi font-ils (ou non) évoluer les approches et conceptions du développement territorial et par là les dispositifs d'action publique ?

Les organismes responsables du Projet BISCOTE

PUCA

Le Plan Urbanisme Construction Architecture est une agence interministérielle créée en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Le PUCA initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction.

EIVP, Lab'urba

Le Lab'urba est une équipe d'accueil (EA3482) créée en 2008. Multidisciplinaire, elle associe des chercheurs en sciences humaines et sociales et en sciences de l'ingénieur travaillant sur les espaces urbains et dans le champ de l'aménagement, de l'urbanisme et du génie urbain. En 2015, elle compte trois tutelles, l'université de Marne la Vallée, l'université de Créteil et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Cette dernière, qui accueille l'évènement, est à la fois une grande école d'ingénieurs et un laboratoire de recherche sur les problématiques urbaines.

Elle mène une triple mission de formation initiale et continue, et de recherche.

INRAE (ex INRA), Proximités, UMR SAD-APT, UPS

L'équipe Proximités est une composante de l'UMR Sad-apt (INRAE-AgroParisTech), membre de l'université Paris-Saclay. Les travaux qui y sont menés traitent en priorité des dynamiques de développement territorial sous l'angle des processus d'innovation et des régulations des systèmes alimentaires et fonciers, ainsi que sur les normes et connaissances relatives à la gestion des terres, des sols et des ressources naturelles.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le projet scientifique « BienS COMmuns et Terri-toire » (BISCOTE) porte sur le thème émergent des biens communs en tant que nouvelle approche de création et de gestion des ressources urbaines et territoriales.

Que sont ces « nouveaux » communs, en quoi consistent-ils concrètement, comment mobilisent-ils le territoire, ses ressources, ses acteurs et ses proximités ? Quelles implications ont-ils en termes d'évolution des systèmes d'acteurs, de coordination, de gouvernance et de cadre juridique ? Dessinent-ils les contours d'une nouvelle manière de faire territoire ? Enfin en termes d'action publique, comment s'invitent-ils dans la définition des orientations prises et des programmes d'action mis en œuvre ? Dans quelle mesure cela modifie-t-il les contours de ces politiques, la manière de les définir et de les mettre en œuvre ?

Autant de questions auxquelles cet ouvrage apporte des éléments de réponse en recensant plus de 140 initiatives locales et en analysant une dizaine de manière approfondie. Ainsi, il permet un examen de la loupe d'un phénomène foisonnant et encore peu instruit.

BISCOTE

BIENS COMMUNS ET TERRITOIRES · ENJEUX ET PERSPECTIVES

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Organisme national de recherche et d'expérimentation sur l'urbanisme, la construction et l'architecture, le Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA, développe à la fois des programmes de recherche incitative, et des actions d'expérimentations. Il apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.